PD-ABP-923
95897

CHEMONICS INTERNATIONAL INC.

PROGRAMME DE PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE DANS LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (HG-V/PPES) QUATRIÈME REVUE ANNUELLE

Contrat No. PCE-1008-I-00-6006-00

Soumis au:
Ministère du Développement Economique
de la République Tunisienne
USAID/RHUDO

Soumis par:
Chemonics International Inc.

Juillet 1997

A

TABLE DES MATIÈRES

		Page
ACRONYMES		i
RESUMÉ ANALYTIQUE		iii
SECTION I	INTRODUCTION	I-1
	A. Contexte	I-1
	B. Historique du programme PPES	I-2
	C. Définition de la durabilité	I-3
SECTION II	PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE A LA FOURNITURE DE SERVICES	II-1
	A. Assainissement liquide	II-1
	B. Déchets solides	II-7
	C. Aménagement foncier	II-12
SECTION III	FINANCEMENT PAR LE SECTEUR PRIVE	III-1
	A. Progrès réalisés pendant la 4ème année	III-1
	B. Efficacité de l'assistance technique	III-2
	C. Durabilité	III-2
	D. Recommandations	III-3
SECTION IV	LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	IV-1
	A. Les progrès réalisés	IV-1
	B. Efficacité de l'assistance technique	IV-2
	C. Durabilité	IV-2
	D. Recommandations	IV-2
	E. Les autres bailleurs de fonds étrangers	IV-2
SECTION V	PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE	V-1
	A. Progrès réalisés pendant la 4ème année	V-1
	B. Efficacité de l'assistance technique	V-1
	C. Durabilité	V-2
	D. Recommandations	V-2
SECTION VI	ELIGIBILITE DES DEPENSES	VI-1
SECTION VII	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	VII-1
	A. Appréciation générale	VII-1
	B. Réalisation des objectifs du PPES	VII-2
	C. Progrès réalisés au cours de l'année et durabilité des acquis	VII-3
	D. Réalisation des activités et points de repères	VII-4

TABLE DES MATIÈRES
(suite)

		Page
E.	Contribution de l'assistance technique	VII-4
F.	Objectifs du PACT en relation avec ceux du Gouvernement tunisien	VII-4
G.	Progrès réalisés par les projets pilotes	VII-4
H.	Priorités compte tenu des fonds restants	VII-5
I.	Progrès en étude d'impact environnemental	VII-6
ANNEXE A	PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)	A-1
ANNEXE B	LISTE DES PERSONNES CONTACTEES	B-1
ANNEXE C	LISTE DES RAPPORT CONSULTES	C-1
ANNEXE D	RAPPORT DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES DEPENSES ENGAGEES	D-1

ACRONYMES

AFH	Agence Foncière et de l'Habitat
ANPE	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
BOT	Construire-Exploiter-Transférer
COT	Construire-opérer-transférer
CGDR	Commissariat Général au Développement Régional
CSM	Commission Supérieure des Marchés
DGCPL	Direction Générale des Collectivités Publiques Locales
EICO	Etude d'Ingénierie et Conseil en Organisation
EIA	Evaluation de l'Impact Environnemental
FOCRED	Fond pour le Crédit Environnemental
FODEP	Fonds de Dépollution
GOT	Gouvernement tunisien
GTZ	Agence allemande de la coopération
HG	Garantie du Prêt à l'Habitat
ISPU	Infrastructures et Services Publics Urbains
LGSP	Projet de soutien aux collectivités locales
MEAT	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
MEH	Ministère de l'Equipement et de l'Habitat
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONAS	Office National de l'Assainissement
PAD	Plan d'Aménagement de Détails
PACT	Plan d'Action du Programme
PADCO	Consultants pour la Planification et le Développement
PEA	Etude programmatique d'impact sur l'environnement
PIF	Périmètre d'Intervention Foncière
PPES	Participation du Secteur Privé dans les Services Environnementaux
PRONAGDES	Programme National de Gestion des Déchets Solides
RHUDO	Bureau Régional de l'Habitat et du Développement Urbain pour le Proche Orient et l'Afrique du Nord
RTI	Research Triangle Institute
SEM	Société des Eaux de Marseille
TOR	Termes de Référence
SIDES	Société d'Ingénierie pour le Développement Economique et Social
AT	Assistance Technique
DT	Dinars tunisiens
UNDP	Programme de Développement des Nations Unies

RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport rend compte de la quatrième revue annuelle du Programme PPES. L'objectif de cette revue est de fournir aux décideurs au niveau du Gouvernement tunisien, et du Bureau Régional pour l'Habitat et le Développement Urbain (RHUDO), de l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID), une revue des progrès accomplis par le programme depuis son début. Les dépenses éligibles engagées dans le cadre du programme des crédits HG-V ont également été estimées. L'accent a été mis sur les actions accomplies depuis le mois de Juin 1996, date de la troisième revue annuelle.

Le but du programme PPES (Projet N° 664-0356, HG-V) est de soutenir la croissance économique et la stabilité sociale, en améliorant la qualité de l'environnement et des conditions d'habitat dans les zones urbaines, et plus particulièrement celles à faibles revenus. Le programme PPES, qui reçoit une aide de 3,7 millions de dollars pour l'assistance technique et qui est soutenu par un programme de 40 millions de dollars garantis de prêts pour l'habitat pendant les cinq années que dure le projet (1993-1998), a pour objet d'améliorer la couverture et l'efficacité des services urbains environnementaux, grâce à une participation accrue du secteur privé.

Le programme PPES comporte quatre objectifs principaux:

1) accroître l'implication du secteur privé dans la prestation de services environnementaux;

2) accroître la participation du secteur privé dans le financement des services urbains liés à l'environnement;

3) préciser ou renforcer les rôles joués par les organismes publics dans la gestion des contrats passés avec le secteur privé; et,

4) accroître la participation communautaire dans la sensibilisation du grand public aux questions liées l'environnement.

Le document qui a servi de référence principale pour cette revue est le Plan d'Action du Programme (PACT), qui comporte une liste des activités à exécuter par différents organismes publics.

A. Objectif 1: Accroître l'implication du secteur privé dans la prestation de services environnementaux

Cet objectif relatif à la fourniture des services environnementaux, comporte trois volets: l'assainissement liquide, les déchets solides, et l'aménagement foncier. Des progrès ont été accomplis, cette année, dans chacun de ces trois domaines.

A1. Assainissement liquide

Les principaux progrès réalisés durant la 4ème année du PACT, dans le secteur de l'assainissement liquide sont:

- La signature par l'ONAS du 1er contrat d'exploitation des réseaux d'assainissement par une entreprise privée; La SOMEDEN, entreprise tunisienne, créée dans le cadre d'un partenariat tuniso-français, a commencé l'exploitation du réseau d'assainissement d'El Menzah en Février 1997;

- L'évaluation de ce projet pilote, qui porte sur une zone habitée par une population de 40.000 habitants desservie par un réseau d'assainissement long de 150 km environ, a conclu que les résultats des premiers mois d'exploitation sont satisfaisants et que le curage du réseau se fait convenablement selon les exigences spécifiées par l'ONAS;

- Le premier contrat de sous-traitance pour l'exploitation de trois stations d'épuration serait signé en Juillet 1997 dans le cadre d'un projet pilote qui a fait l'objet d'un appel d'offres international dont les résultats sont en cours d'approbation par la commission supérieure des marchés;

- Le IXème Plan prévoit la sous-traitance de l'exploitation de 6 réseaux d'assainissement et de 6 stations d'épuration à des privés;

- Le Gouvernement Tunisien s'oriente vers le financement de la station d'épuration de Tunis-Ouest selon la formule concession "BOT"; et,

- Le programme de formation en technique de contractualisation et de gestion des contrats a été exécuté en Février 1997.

Compte tenu des progrès réalisés dans le secteur et des délais impartis pour leur réalisation, il est recommandé:

- de réduire les délais de passation des marchés et de signature des contrats et de les limiter à 8 ou 10 mois;

- d'examiner la possibilité de combiner les réseaux et les stations d'épuration pour les prochaines opérations de sous-traitance aux privés;

- d'augmenter les tailles des marchés de sous-traitance pour les rendre plus attrayant aux exploitants;

- de multiplier le nombre des réseaux devant faire l'objet de sous-traitance d'exploitation pour arriver à toucher 1000km de réseau et 500 000 équivalent habitants pour les station d'épuration à la fin du IXème Plan;

- de combiner des réseaux situés dans les grandes villes et celles de petites tailles pour permettre au secteur privé de jouer un rôle innovateur dans les villes de petites tailles et de favoriser la création de PME dans le secteur;

- rendre publique l'ouverture des offres pour les marchés lancés pour la sous-traitance de l'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration

- diffuser les leçons tirées des évaluations des projets pilotes

A2. Déchets Solides

Les progrès réalisés au cours de la quatrième année du PPES ont été appréciables sur le plan de la participation du secteur privé dans la sous-traitance des services de collectes des déchets solides. Egalement l'effort national de développer le secteur des déchets solides continue à un rythme soutenu.

Le programme de participation du secteur privé dans le service de collecte des déchets a atteint son rythme de croisière et les progrès accomplis dépassent les objectifs du PPES. A la date du 1er avril 1997, 43 municipalités ont conclu des marchés avec des entreprises privées et 17 marchés complémentaires étaient en cours d'étude ou de négociation. Quant à l'avancement du programme de réalisation des décharges contrôlées, ils reste confronté à des goulots d'étranglement d'ordre institutionnel et financier qui ralentissent le rythme de sa réalisation.

L'avancement constaté au cours de cet exercice a porté sur quatre volets qui sont:

1. La mise en oeuvre du projet pilote de sous-traitance de la collecte des déchets solides à Sousse, dont la signature du marché avec le secteur privé a eu lieu au mois de septembre 1996 et les prestations ont débuté en janvier 1997.

2. L'évaluation de quatre projets pilotes de sous traitance de la collecte des déchets a montré que les objectifs visés par les responsables municipaux ont été globalement atteints et que l'impact sur la qualité du service de collecte fourni au citoyen s'est améliorée.

3. Le parachèvement des études programmées dont notamment l'étude sur le recouvrement des coûts de la gestion des déchets solides, l'étude sur les UCP et l'élaboration d'un cahier des charges et d'exploitation ainsi qu'un contrat type de sous-traitance d'une décharge contrôlée.

4. La réalisation d'actions de formation qui a porté sur les deux sujets de la contractualisation et la gestion technique des décharges contrôlée.

Toutefois, au cours de cette année peu de progrès ont été accomplis pour préciser le cadre institutionnel et réglementaire. Le cadre institutionnel existant caractérisé notamment par la loi organique de 1995 et le département Déchets Solides de l'ANPE n'a pas permis de dissiper les ambiguïtés notamment en ce qui concerne la gestion des décharges contrôlées. L'amélioration du cadre réglementaire attend toujours l'élaboration des décrets d'application sur la loi-cadre sur les déchets solides. L'absence de système de financement et de recouvrement des coûts demeure un obstacle majeur à la concrétisation des objectifs nationaux en matière de réalisation du programme national des déchets solides. Enfin, le retard pris dans la réalisation du projet pilote de la décharge contrôlée de Sousse est dû au problème foncier rencontré et qu'il faut régler dans des délais raisonnables.

Afin de renforcer le processus de participation du secteur privé dans le secteur des déchets solides et garantir sa durabilité, il y a lieu de prendre les mesures prioritaires suivantes:

- Accélérer le processus d'élaboration des décrets d'application relatifs à la loi sur les déchets solides et notamment ceux se rapportant aux conditions d'ouverture des décharges; les conditions de leur gestion et leur contrôle et les conditions de leur fermeture et réhabilitation.

- Clarifier le cadre institutionnel se rapportant à la gestion des décharges contrôlées en prenant des décisions opérationnelles sur la base des études qui ont été menées en matière de - recouvrement, financement, et contrôle.

- Adopter un système de recouvrement des coûts notamment pour l'exploitation des décharges contrôlées revêt un caractère urgent dans la mesure où la première décharge en cours de réalisation sera opérationnelle dans quelques mois.

- Mettre en place des UCP en tenant compte des recommandations de l'étude réalisée dans le cadre du PPES, soit la mise en place d'UCP à l'échelle nationale, régionale et locale pour le contrôle des performances du secteur privé.

- Relancer le projet pilote de la décharge de Sousse en trouvant une solution au problème foncier. Une décision rapide s'impose après l'application de la décision de fermer l'ancienne décharge de la ville.

- Maintenir les structures de suivi du projet et notamment le groupe de travail sur la gestion des déchets solides au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

- Etablir des contrats avec les privés sur la base d'obligation de résultats et non de moyens et ce après une année de bonne performance de l'exploitant privé. Cette approche aurait les avantages d'améliorer les prestations de l'exploitant privé d'une part, et de réduire les coûts de contrôle et gestion des contrats.

- Augmenter la durée des contrats de collecte avec les opérateurs privés et envisager de les passer pour cinq ans, durée qui constituerait une incitation à une participation accrue du secteur privé dans le domaine des déchets solides.

- Rendre publique l'ouverture des offres dans le cadre de la privatisation des projets de déchets solides.

- Impliquer davantage le secteur privé dans la formation, en tant que bénéficiaire et prestataire de services, pour répondre aux besoins exprimés en formation, qui sont très importants.

- Tirer les enseignements de l'évaluation des projets pilotes, diffuser l'information et prendre des mesures pour généraliser l'expérience et l'institutionnaliser.

A3. Aménagement foncier

Dans le secteur de l'aménagement foncier les progrès réalisés pendant la 4ème année portent sur:

- L'approbation par le Conseil Municipal de Sousse du projet et de son plan de financement.

- La mobilisation d'une partie des crédits nécessaires à l'aménagement des terrains nus et leur dépôt dans un compte spécial à la CPSCL.

- La désignation par le Maire de Sousse d'un responsable du projet au sein de la direction des travaux de la ville et l'approfondissement des études se rapportant au foncier et à l'occupation des sols au niveau de la Direction des Travaux de la ville de Sousse.

- La préparation d'une convention tri-partie de gestion entre l'Etat, la municipalité, la CPSCL et la Banque de l'Habitat ayant pour objet la définition des modalités de gestion, de contrôle et de recouvrement des coûts.

- L'adoption par la Municipalité d'une stratégie d'intervention tenant compte de l'absence du droit de préemption.

La réalisation physique sur le site ne peut être considérée comme engagée qu'une fois que les propriétaires des terrains auront été saisis officiellement par la municipalité pour les informer du projet, des modalités pratiques, des conditions et des formes de leur participation à cette opération. Ceci ne peut être réalisé qu'après la signature de la convention, de maîtrise d'ouvrage entre la municipalité de Sousse et l'ARRU.

La préparation de ce projet pilote n'a pas, jusque-là, impliqué d'une façon formelle les privés propriétaires des terrains dans la concertation engagée au niveau des institutions publiques sur le projet.

Les travaux d'aménagement, prévus dans le cadre de la promotion du partenariat Municipalité-privés, ne pourront démarrer à El Matar qu'avec l'association des propriétaires des terrains pour engager une opération de lotissement couvrant la totalité de ces terrains situés à l'intérieur du PAD approuvé.

L'objectif visant à accroître la participation du secteur privé dans la fourniture du foncier aménagé dans le cadre d'un partenariat Municipalité- Privés n'est pas encore atteint dans la mesure où les actions sur terrain n'ont pas avancé au rythme nécessaire pouvant permettre à ce projet pilote de montrer physiquement la faisabilité de l'approche préconisée.

Le point positif le plus important qui peut être souligné est la mobilisation de tous les intervenants pour faire réussir ce nouveau type de partenariat avec les privés pour la production du foncier aménagé.

L'étude d'un montage institutionnel et financier définissant clairement les droits et obligations de chaque intervenant et les procédures de recouvrement des coûts et des circuits de paiement, devrait constituer le meilleur moyen garantissant la pérennité des actions préconisées par le PACT en matière de développement de cette nouvelle formule de fourniture du foncier aménagé en Tunisie.

Compte tenu des difficultés rencontrées et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la composante aménagement foncier, il est recommandé:

- de signer dans les meilleurs délais la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'ARRU et la Municipalité de Sousse;

- de faire adopter la convention tripartite de financement entre l'Etat, la Municipalité de Sousse et la Banque de l'Habitat;

- de lancer la campagne de sensibilisation sur l'aménagement d'El Matar avant le démarrage des travaux;

- de maintenir le groupe de travail aménagement foncier qui doit poursuivre ses travaux au-delà du PPES, à la DGCPL au Ministère de l'Intérieur, pour continuer à développer la réflexion sur les mécanismes de participation financière des privés partenaires et de disséminer les résultats des travaux de ce groupe de travail en les soumettant à une concertation élargie dans le cadre d'un atelier de travail à organiser avant la fin 1997; et,

- de dégager les crédits nécessaires pour continuer à assurer l'assistance technique nécessaire jusqu'au lancement des travaux sur le terrain.

B. Objectif 2: La participation du secteur privé dans le financement des services environnementaux urbains

Les progrès réalisés au cours de la 4ème année du PPES ont porté en particulier sur:

- La réalisation de l'étude faisabilité sur le BOT qui a permis au Gouvernement de retenir ce type de montage financier pour la STEP de Tunis-ouest dans le Grand Tunis.

- Le parachèvement des études programmées et notamment:

  - La mise en place d'un mécanisme de financement des infrastructures urbaines.

  - L'étude exploratoire sur le financement par les privés des services environnementaux urbains. Cette étude devait aboutir à l'identification d'un projet pilote de financement privé d'un service urbain.

- L'organisation du séminaire sur les "BOT".

- L'organisation par le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur de la table ronde sur le financement des infrastructures.

Le FODEP a continué à jouer le rôle de catalyseur de mobilisation des investissements privés pour la dépollution industrielle et le développement d'entreprises de services dans le domaine des déchets.

A la date du 30 Avril 1997, les investissements ont ainsi atteint 19,75 MD dont 80 % (soit 13,4 MD) apportés par les privés et 3,35 MD de subventions accordées par le FODEP.

L'orientation du Gouvernement Tunisien vers le financement privé des infrastructures urbaines a été confirmée au plus haut niveau le 28 Décembre 1996 à la Chambre des Députés par

le Président de la République. A titre d'illustration, la STEP Ouest du District de Tunis sera financée sous forme de "BOT".

Pour assurer la réalisation de cet objectif, il est recommandé:

- d'envisager les mesures nécessaires pour assurer la suite à donner aux conclusions des études portant sur le financement;
- de diffuser les leçons tirées des projets pilotes;
- de renforcer les actions de sensibilisation portant sur le FODEP et le FOCRED;
- d'ouvrir le concours du FODEP et du FOCRED à la réalisation des décharges des déchets solides et des STEP;
- d'ouvrir le concours du FODEP aux programmes de formation développés par les privés en matière de gestion de l'environnement et de la lutte contre la pollution;
- d'envisager des schémas de financement sans le concours du budget de l'Etat pour les décharges non retenues par la programmation du IX ème Plan.

C. Objectif 3: Développement institutionnel

Le progrès dans le développement des capacités institutionnelles a continué durant la 4ème année du PACT. Les comités de coordination et d'exécution (composés notamment de représentants des ministères du Développement Economique, de l'Intérieur, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement et de l'Habitat) et les groupes de travail ont tenu des réunions régulières et continuent à jouer un rôle catalyseur en matière d'analyse et d'élaboration de stratégies pour la participation du secteur privé dans les services environnementaux.

L'étude réalisée dans le cadre du PPES sur les UCP relatives aux déchets solides devrait aider à la mise en place des UCP pour le contrôle des performances des contrats avec les privés.

Le renforcement de l'UCP au niveau de l'ONAS et la mise en place effective des UCP pour les déchets solides paraissent nécessaires.

La formation des cadres de l'ONAS, de l'ANPE, et de certaines municipalités a été un élément important pour le développement institutionnel.

D. Objectif 4: La participation communautaire dans le processus de sensibilisation en ce qui concerne l'environnement

A la fin de la 4ème année du PACT, la participation communautaire dans le processus de sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement continue à se développer en Tunisie.

L'expérience GESCOME à Sousse a été présentée aux ONG d'environnement et de développement réunies à la fin du mois de Mars 1997 à Hammamet pour l'élaboration de la stratégie du programme de micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Les ONG jouent de plus en plus un rôle moteur dans le processus de sensibilisation en ce qui concerne l'environnement.

La présentation de leurs expériences sur le terrain, aux bailleurs de fonds a permis de leur apporter de nouvelles ressources financières pour le lancement de nouveaux projets.

C'est le cas, par exemple et à titre tout à fait indicatif, de l'Association de Protection de la Nature et de l'Environnement de Kairouan et de l'Alliance Femmes et Environnement qui développent actuellement des projets d'amélioration de qualité de vie avec des financements canadiens.

La Banque Mondiale et le Gouvernement tunisien ont retenu le développement de micro-projets dans le cadre de l'approche participative au sein du PDM2 et ont réservé à ce type d'activités d'importants crédits (environ 7 MD).

E. L'éligibilité des dépenses

La vérification de l'éligibilité des dépenses pour le déblocage de 10 millions de dollars fournis dans le cadre de ce programme a permis de préparer un rapport séparé portant sur cette question.

Au total le Gouvernement tunisien a dépensé plus de 12 millions de Dinars (MD) de Mai 1996 à Avril 1997.

Des enquêtes ont été menées sur le terrain pour vérifier que les revenus des populations bénéficiaires sont inférieurs au revenu médian et ont démontré que plus de 10 MD des investissements réalisés sont éligibles. Les cas où l'éligibilité n'était pas certaine ont été éliminés.

L'enquête menée par l'équipe des évaluateurs sur la satisfaction des bénéficiaires a conclu que:

- Les conditions de vie des populations bénéficiaires ont été améliorées à travers l'équipement de leurs quartiers d'infrastructures routières et d'assainissement et dans certains cas d'eaux pluviales ou d'éclairage public.

- Les collectivités locales, responsables de la gestion de ces quartiers ont amélioré le niveau des services qu'elles rendent dans ces quartiers et plus particulièrement en matière de propreté et de salubrité urbaine.

F. Durabilité

Des progrès ont également été accomplis dans le domaine du renforcement institutionnel qui constitue la base de la pérennité du programme. Les comités de coordination et d'exécution du PPES ont constitué des catalyseurs efficaces dans l'analyse et le développement des stratégies de participation du secteur privé dans les services environnementaux.

La création d'une UCP à l'ONAS, d'une cellule de suivi du projet El Matar au Ministère de l'Intérieur et d'une unité de monitoring et de suivi des programmes urbains au Ministère du Développement Economique permettront d'assurer le suivi des réalisations et leur évaluation. Le

renforcement du nouveau département des déchets solides à l'ANPE constitue un acquis important à même de combler une lacune dans le secteur.

L'intégration du secteur des déchets solides dans le circuit économique, les investissements réalisés dans ce secteur et les emplois créés sont autant de facteurs de durabilité.

La prise en considération par le IXème plan de certaines orientations développées dans le cadre du PPES et l'inscription des projets étudiés dans le cadre de l'assistance technique fournie par le PPES, constituent des facteurs participant à assurer la durabilité des impacts du programme.

Les mécanismes de recouvrement des coûts ou de financement, une fois adoptés, constitueront des facteurs de durabilité du programme.

G. Conclusions et Recommandations

L'équipe chargée de l'évaluation estime que la réalisation du projet de PPES progresse d'une façon satisfaisante.

La stratégie de participation du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux est passée par une longue période de réflexion qui a été jugée nécessaire pour une meilleure compréhension du processus à engager dans les domaines des déchets liquides et solides et l'aménagement foncier. L'implication du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux est devenue aujourd'hui une réalité dans des secteurs divers tels la collecte de déchets ménagers et la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

Pour assurer la réussite à cette durabilité, les structures du PPES doivent poursuivre leurs travaux après l'achèvement de l'assistance technique de l'USAID.

Les recommandations proposées par l'équipe chargée de la revue tiennent compte des résultats de l'atelier de travail qui s'est déroulé à Tunis le 2 et 3 juin 1997 sur le thème "l'évaluation et la pérennité des impacts du programme HG-V/PPES"; et dont les actes ont fait l'objet d'un rapport séparé.

Pour le futur, il est recommandé:

- D'achever les actions engagées et qui ne sont pas encore achevées.
- D'assurer le suivi des études en cours sur les mécanismes de financement.
- De poursuivre les réflexions sur les questions de politiques, de financement et de recouvrement des coûts.
- De statuer sur les questions identifiées comme urgentes telles que la clarification des aspects institutionnels se rapportant à la gestion des décharges des déchets solides, le financement de la réalisation des décharges et le recouvrement des coûts.
- De poursuivre l'assistance technique pour la réalisation du projet d'El Matar et poursuivre la démarche engageant le processus de production de foncier aménagé impliquant les municipalités et les privés dans d'autres communes.

- D'assurer la mise en oeuvre des trois activités prioritaires suivantes prévues par le PACT:

  - assistance technique à la municipalité de Sousse pour la préparation d'un plan de communication et de sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet pilote El Matar;

  - assistance technique pour la sous-traitance au secteur privé de l'exploitation de la décharge contrôlée de Sousse;

  - assistance technique à l'ONAS pour établir les clauses spécifiques, analyser les offres, et établir le contrat final pour la concession d'une station d'épuration.

Ces activités pourraient être financées par d'autres bailleurs de fonds à travers une assistance technique qui ne pourrait que renforcer la pérennité du PPES.

La poursuite des activités du PACT et leur réalisation sans la présence de l'USAID, constituera le meilleur indice pouvant témoigner de la garantie assurée à la durabilité des actions engagées par le PPES.

SECTION I
INTRODUCTION

A. Contexte

L'objectif de cet examen périodique est de fournir aux décideurs au niveau du Gouvernement tunisien, ainsi qu'au Bureau Régional pour l'Habitat et le Développement Urbain (RHUDO), de la Mission américaine "USAID", une évaluation des progrès réalisés par le programme depuis son début. L'accent a été mis sur les actions accomplies dans le cadre du programme depuis le mois de juin 1996, date du troisième examen périodique.

Le quatrième examen périodique a eu lieu du 16 mai au 15 juillet 1997, par une équipe de trois personnes: Phil Roark, Abdelkader Baouendi, et Rachid Nafti.

Le document qui a servi de référence de base pour cette évaluation est le Plan d'Action Commun (PACT) du Programme PPES, qui comporte une liste d'activités et de points de repère à accomplir par différents organismes, sous la conduite de plusieurs ministères et agences de l'Etat. Le projet a mis en place plusieurs unités pour la gestion des activités du projet, y compris un comité de coordination, un comité d'exécution, et plusieurs groupes de travail dans les domaines de l'assainissement, des déchets solides, de l'aménagement foncier et de la participation communautaire. L'équipe d'évaluation s'est réunie avec un grand nombre de responsables du Gouvernement tunisien représentant des agences appartenant aux ministères de l'Intérieur, du Développement Economique, et de l'Environnement, ainsi qu'avec l'USAID et d'autres donateurs. Des visites sur le terrain ont permis de voir certains sites où des activités du projet sont en cours d'exécution. Enfin, un grand nombre de rapports techniques et de procès-verbaux d'entretiens ont été produits dans le cadre du projet, et l'équipe a étudié la plupart de ces documents.

Outre l'examen de l'avancement des activités poursuivies dans le cadre du projet, la mission a comporté une tâche supplémentaire. L'expert en gestion financière urbaine a examiné les dépenses faites par le Gouvernement tunisien pour le déblocage de 10 millions de dollars fournis dans le cadre de ce programme. Un rapport séparé a été préparé à cet effet, qui vérifie l'éligibilité des dépenses par rapport aux termes et aux conditions applicables.

Ce rapport se divise en parties correspondant aux quatre objectifs principaux du programme:

- Accroître l'implication du secteur privé dans la prestation de services environnementaux.
- Accroître la participation du secteur privé dans le financement des services environnementaux en milieu urbain.
- Préciser et renforcer les rôles joués par les organismes publics dans la gestion des contrats passés avec le secteur privé.
- Accroître le niveau de participation populaire dans la sensibilisation du grand public aux questions liées à l'environnement urbain.

Cette revue a suivi un certain nombre de thèmes de portée générale, dont les progrès réalisés par rapport aux points de repères du PACT, l'évaluation de l'efficacité de l'assistance technique fournie, l'évaluation de la durabilité, et la mise en relief de toutes les contraintes qui pourraient entraver la poursuite des progrès.

Le présent rapport tient compte également des conclusions et recommandations de l' atelier de travail de deux jours , tenu les 2 et 3 Juin 1997 sur l'évaluation et la pérennité des impacts du programme HG-V/PPES. Les actes de cet atelier qui a réuni 60 experts tunisiens et internationaux feront l'objet d'un document séparé.

B. Historique du programme PPES

L'objectif du programme PPES est de soutenir la croissance économique et la stabilité sociale, en améliorant la qualité de l'environnement et les conditions de l'habitat dans les zones urbaines, plus particulièrement celles à faible revenu. Le programme PPES est financé à hauteur de 3,7 millions de dollars pour l'assistance technique, soutenu par un prêt de 40 millions de dollars dans le cadre du Programme de Garantie du Prêt à l'habitat pendant les quatre années du projet (1993-1998).

L'objectif du programme est d'améliorer la couverture et l'efficacité des services environnementaux urbains, grâce à une participation accrue du secteur privé. Cet objectif est atteint par un soutien, sous forme de garanties de prêts pour l'habitat, aux programmes du Gouvernement tunisien qui améliorent ou qui développent l'infrastructure environnementale dans les quartiers pauvres, et par la mise en oeuvre d'un ensemble de politiques, d'institutions et les encouragements destinés à intensifier la participation du secteur privé dans la prestation des services.

Les objectifs adoptés par le Gouvernement tunisien en matière de gestion environnementale, dont le Président Ben Ali a souligné l'importance, font partie du Huitième Plan National de Développement. Parmi ces objectifs figurent:

- L'amélioration des services environnementaux en milieu urbain; et,
- L'intensification de la participation des collectivités locales, du secteur privé, et des ONG locales dans la prestation des services.

D'après le programme PPES, si une intervention directe du secteur public peut améliorer les conditions environnementales, seule une participation accrue de la part du secteur privé peut combler le déficit en matière de couverture des services environnementaux. En redéfinissant les rôles des secteurs public et privé par le moyen d'un examen des politiques, le programme vise à augmenter la quantité de services clés fournis en matière d'environnement.

Actuellement, l'ONAS assume un rôle important en matière de prestation de services clés liés à l'environnement. Depuis vingt ans, cet organisme a réalisé des progrès notables en portant la couverture par les services d'assainissement dans les zones urbaines de 15 pour cent en 1975 à 77 pour cent en 1995. Pendant la même période, 48 stations d'épuration d'eaux usées sont mises en service. La SONEDE a porté la couverture en eau potable dans les zones urbaines à près de 100 pour cent.

Malgré ces efforts, d'importants déficits persistent, particulièrement dans les quartiers spontanés et les petites localités. Plus de 23 pour cent de la population dans les zones urbaines reste sans branchement au réseau d'égouts. Seul un petit pourcentage de la population dans les quartiers spontanés est branché au réseau d'égouts, et une grande partie des eaux usées est déversée sans traitement dans les cours d'eau et les oueds. La collecte des ordures, dont la responsabilité incombe à la municipalité mais qui reçoit une assistance accrue de la part de l'ONAS, pose un problème particulièrement sérieux, étant donné que deux-tiers des ordures produites finissent dans des décharges non contrôlées. L'ONAS prévoit d'investir 200 millions de dinars tunisiens pendant la période 1992-2006, mais l'investissement global nécessaire pour porter les services d'assainissement au niveau des normes fixées par le Gouvernement tunisien est estimé à un milliard de dinars.

D'autre part, le projet de créer une décharge dans le chef-lieu de chacun des 23 gouvernorats est insuffisamment capitalisé, et ne permettra pas d'atteindre un niveau adéquat de services en matière de déchets solides.

C. Définition de la durabilité

La durabilité est devenue, ces dernières années, un objectif majeur dans pratiquement tous les projets liés au développement. Cependant, la définition de ce concept et—ce qui est plus important—, l'accord sur les moyens d'atteindre et de reconnaître la durabilité là où elle existe, diffèrent considérablement. S'agissant de cette revue, nous définissons la durabilité comme l'existence d'une capacité institutionnelle, à l'intérieur des structures gouvernementales tunisiennes, d'entreprendre (avec l'aide ou le soutien du secteur privé et de celui des ONG) les objectifs du projet PPES sans aide extérieure. Cette capacité devrait comprendre l'existence d'un mandat institutionnel, d'un personnel qualifié en nombre suffisant, des ressources financières, et des ressources en matériel et en équipements. La question clé liée à la pérennité du programme PPES est la suivante: est-ce que l'Etat tunisien possède la capacité de gérer et de faciliter, de manière efficace, la participation du secteur privé dans l'effort de protéger l'environnement et d'améliorer l'environnement urbain?

3

SECTION II
PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE A LA FOURNITURE DE SERVICES

Cette section concerne l'objectif 1 du programme PPES qui consiste à "accroître la participation du secteur privé dans la prestation de services environnementaux." L'offre de services par le privé intervient dans trois secteurs primaires que sont l'assainissement, les déchets solides, et l'aménagement foncier.

A. Assainissement liquide

A1. Progrès réalisés durant la quatrième année

Les progrès réalisés durant la 4ème année du PPES ont porté principalement sur: 1) le choix d'une société privée et la passation d'un marché de sous-traitance pour l'exploitation du réseau d'assainissement de la zone d'El Menzah; 2) le lancement d'un appel d'offres pour la sous-traitance de l'exploitation des stations d'épuration à Nabeul et Hammamet (SE 1, 2, et 3); 3) les activités de formation en matière de passation et gestion de contrats; 4) une étude de faisabilité pour un contrat de BOT pour une station de traitement des eaux usées et 5) une étude de faisabilité concernant les villes non prises en charge par l'ONAS.

A1a. Contrat de sous-traitance de l'exploitation du réseau d'assainissement d'El Menzah

L'ONAS a signé son premier contrat de sous-traitance pour l'exploitation d'un réseau d'assainissement avec l'entreprise privée SOMEDEN, fruit d'un partenariat tuniso-français. Le processus de passation de contrat a duré environ 16 mois entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat (de septembre 1995 à décembre 1996). La SOMEDEN a commencé l'exploitation du réseau d'assainissement d'El Menzah, en février 1997.

L'évaluation de ce projet pilote, qui porte sur une zone de 40.000 habitants, desservie par un réseau d'assainissement d'une longueur de 150 km environ, a conclu que les résultats des premiers mois d'exploitation étaient satisfaisants; le curage du réseau se fait convenablement, selon les exigences spécifiées par l'ONAS. Très peu de plaintes ont été enregistrées depuis le début de l'exploitation par SOMEDEN. Les relations de celle-ci avec l'ONAS sont jugées par cette dernière comme étant satisfaisantes. Les paiements sont effectués dans les délais contractuels.

Toutefois le contrat peut être amélioré en clarifiant les points suivants:

- l'exploitant est payé sur la base d'un forfait mensuel et non sur la base du travail effectif réalisé c'est à dire à un prix par mètre de réseau curé;
- la qualité du curage n'est pas précisée;
- les travaux de réparation sont requis mais pas expliqués dans le contrat; et,
- les pénalités prévues sont très faibles.

Il faut souligner cependant que l'évaluation effectuée après seulement quelques mois d'exploitation est prématurée et ne permet pas de porter un jugement précis sur le niveau de performance de l'exploitant privé. Le réseau d'assainissement d'El Menzah se situe au dessus de la moyenne au niveau de son 'état physique et ne requiert aucune qualification d'exploitation particulière. Le réseau est relativement récent, il dispose d'une pente satisfaisante, ce qui réduit les possibilités de faire face à des difficultés. Les habitants réclament cependant un service meilleur. Une évaluation supplémentaire est prévue dans un an. L'unité de contrôle de performance créée à l'ONAS pour suivre le projet pilote est opérationnelle comme prévu.

Enfin, il est important de souligner que selon le rapport de dépouillement, le contrat établi avec le privé qui stipule un coût de 2,1 DT/mètre linéaire comparé à celui de l'ONAS qui est de 3,5 DT, permet à ce dernier de réaliser des économies substantielles. L'exploitant privé a précisé que son profit était minime et qu'il serait dans l'intérêt des deux parties d'accroître la taille de la zone d'exploitation.

A1b. Choix de l'exploitant privé pour les stations d'épuration

Six sociétés ont répondu à l'appel d'offres dont une seule, avec un partenaire local. Actuellement, les offres sont à l'étude par la Commission Supérieure de Marché et la Banque Centrale. le choix de la société retenue sera fait dans les semaines à venir et l'exploitation commencerait en juillet 97.

A1c. Programme de formation

Un programme de formation relatif aux techniques de passation et de gestion de contrats a été réalisé en février 1997. Deux modules ont été préparés et dispensés: (1)la contractualisation—marchés publics; et (2) délégation de services publics: guide pédagogique.

Dans le cadre de la stratégie de formation en matière de déchets liquides et solides élaborée en 1996, la formation dans ces domaines a été jugée comme une activité prioritaire compte tenu de l'essor attendu en matière de sous-traitance au privé.

A1d. Etude de faisabilité pour un contrat de BOT

Suite à des analyses préliminaires et à l'organisation d'un atelier de travail, une étude de faisabilité pour la concession d'une station d'épuration des eaux usées, à Sousse Ouest a été effectuée. L'étude a démontré qu'un BOT (concession) était faisable et permettrait de réaliser des économies de 12% sur les coûts actuels de l'ONAS.

A1e. Etude de faisabilité des villes non prises en charge par l'ONAS

Cette étude a montré que deux groupes de villes devaient être prises en considération. Le groupe A, prévu pour être pris en charge par l'ONAS au cours du IXème Plan, comprend des villes d'environ 10 00habitants qui peuvent faire l'objet d'une participation du privé. Le groupe B comprend des villes plus petites dont les coûts unitaires sont plus élevés. Ce groupe ne sera pas pris en charge par l'ONAS. L'étude recommande que les municipalités et le secteur privé se partagent l'exploitation et que ce dernier se charge de la partie la plus difficile.

A1f. Etat d'avancement des actions spécifiques du PACT

D'octobre 1995 à septembre 1996:

- Assistance technique à l'ONAS pour une étude de faisabilité relative à la concession d'une station d'épuration et/ou d'une BOT (PACT activity 1.F.II). Le rapport intitulé "Etude de faisabilité de la concession d'une station d'épuration" a été finalisé en janvier 1997.

- Assistance technique à l'ONAS pour une étude de la faisabilité de confier au secteur privé l'exploitation de l'assainissement dans le cas des municipalités non prises en charge par l'ONAS (1.F.V). L'étude qui a porté sur 5 communes non prises en charge s'est achevée en Avril 1997.

D'octobre 1996 à septembre 1997:

- Assistance technique à l'ONAS pour la préparation d'un contrat type de concession d'une station d'épuration et/ou BOT et établissement des procédures d'octroi de marché (1.C.III). Il a été décidé de ne pas faire de contrat modèle mais plutôt d'établir un contrat de BOT dans le cas du projet de Tunis-Ouest.

- Assistance technique à l'ONAS pour l'évaluation des projets pilotes en matière d'assainissement des eaux usées (1.F.IV). Comme mentionné auparavant, l'évaluation du contrat de sous traitance de l'exploitation du réseau d'El Menzah s'est terminée au mois de Mai 1997.

- Formation en matière de préparation et gestion de contrats dans les domaines de l'assainissement liquide et des déchets solides et relative à l'exploitation et à la gestion d'une décharge contrôlée (1.E.1). Formation réalisée en février 1997.

D'octobre 1997 à septembre 1998:

- Assistance technique pour établir les clauses spécifiques d'un contrat, analyser les offres et établir le contrat final pour la concession d'une station d'épuration (1.F.III). Cette activité reste fortement recommandée pour le futur et devra être réalisée pour un contrat de BOT.

- Assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie de communication pour le secteur privé (1.D.III). Plusieurs actions éparses ont déjà été réalisées dans ce sens. Toutefois. l'équipe chargée de la revue recommande de systématiser les échanges d'informations et le dialogue avec toutes les parties concernées ainsi que la diffusion des résultats des évaluations menées dans le secteur.

La liste complète des activités du PACT se trouve en annexe A.

A1g. Autres activités proposées précédemment

Au cours de la revue de l'année dernière, le groupe de travail avait proposé les actions suivantes:

- De faire participer des universitaires au séminaire sur le BOT. Une seule personne a été invitée.

- De distribuer les rapports à tous les membres suffisamment à l'avance afin de leur permettre de les étudier dans de bonnes conditions. Les rapports ont été remis à leurs destinataires au moins une semaine avant la date des réunions.

- De solliciter les avis de l'administration et des organismes juridiques sur la question des BOT. Cet objectif a été atteint au cours de l'atelier qui a eu lieu.

- D'informer les gestionnaires du projet et le personnel exploitant des objectifs et des approches suivies dans le cadre des projets pilotes. Cette tâche n'a pas encore été réalisée et reste par conséquent à faire.

- De faire participer aux activités de formation relative à la préparation et à la gestion des contrats, le personnel technique et administratif ainsi que celui des départements juridique et financier. Cette tâche a été réalisée après la désignation, par l'ONAS, des cadres devant suivre cette formation.

A2. Efficacité de l'assistance technique

Stratégie nationale dans le domaine de l'assainissement liquide. Le IXème plan prévoit des contrats de service pour 6 réseaux d'assainissement et 6 stations de traitement. Ces contrats représentent moins de 5% de la longueur totale du réseau géré par l'ONAS.

Une étude sur la stratégie nationale de participation du secteur privé dans l'assainissement liquide en Tunisie a été réalisée en avril 1996 dans le cadre du PPES et a recommandé de développer des projets pilotes de sous-traitance au privé pour quatre types de marchés:

- exploitation des réseaux de collecte des eaux usées;
- exploitation de stations de traitement;
- gestion des stations de traitement;
- stations de traitement sous forme de BOT.

L'ONAS a défini étape par étape une série d'activités dans le but de capitaliser les marchés. Ces activités comprennent l'étude de marché, l'étude de faisabilité, le projet pilote, l'évaluation et la duplication. Le tableau suivant résume l'état d'avancement du volet Assainissement Liquide.

Activités	Exploitation du réseau d'assainissement	Exploitation de stations d'épuration	Concession de station d'épuration (type BOT)
Etude de faisabilité	Achevée	Achevée	Achevée
Projet pilote	El Menzah a commencé en février 97	commencera en juillet 97	
Evaluation	Achevée		
Duplication			

Les progrès dans la réalisation des actions du PACT ont été réguliers quoique sur un rythme plus lent que prévu. Les responsables de l'ONAS considèrent ce rythme d'avancement tout à fait normal dans la mesure où l'approche suivie en matière de privatisation est récente en

Tunisie et nécessite par conséquent une démarche prudente. Cependant, avec le premier contrat de sous traitance de l'exploitation du réseau d'assainissement d'El Menzah, et le démarrage imminent du deuxième contrat d'exploitation de stations d'épuration, le rythme des privatisations devrait pouvoir s'accélérer. L'assistance technique fournie a été jugée satisfaisante; elle a permis d'anticiper la plupart des questions qui pouvaient se poser et d'y apporter des solutions appropriées.

Le IXème Plan prévoit que l'ONAS poursuive son programme de contrats avec le secteur privé selon les recommandations émises dans la stratégie nationale élaborée dans le cadre du PPES. Comme déjà mentionné, 6 contrats d'exploitation de réseau d'assainissement et 6 autres pour des stations d'épuration sont prévus d'être passés avec le secteur privé.

D'autres bailleurs de fonds, y compris la Banque Mondiale ont fait part de leur intention d'appuyer les projets de BOT. Un premier projet de BOT pour une centrale électrique est en cours de réalisation et d'autres secteurs envisagent de suivre cet exemple.

L'équipe de la Revue annuelle a constaté que l'utilisation des eaux usées épurées à des usages tels que l'arrosage des terrains de golf ou l'irrigation dans l'agriculture est en nette amélioration. Actuellement, environ 25 à 30% des eaux épurées sont réutilisées et le reste est déversé dans les oueds ou la mer. L'ONAS a déployé des efforts considérables en activités de démonstration et de promotion de la réutilisation des eaux usées épurées. Ses objectifs de réutilisation des eaux usées ont été fixés à 60% d'ici la fin du IXème Plan. Un tel volume équivaut à deux à trois barrages et constitue par conséquent des économies substantielles. Actuellement, les eaux usées épurées sont distribuées gratuitement aux bénéficiaires qui ne prennent en charge que les coûts de pompage. Il est prévu qu'un système de paiement soit introduit progressivement et que les nouvelles stations d'épuration soient équipées de réservoirs pour le stockage des eaux usées épurées.

A3. Durabilité

Les groupes de travail existants et les unités de contrôle de performance sont des éléments clés pour le renforcement institutionnel, nécessaire à l'atteinte de l'objectif de durabilité. Des groupes de travail ont été créés dans tous les secteurs du PPES (assainissement, déchets solides, aménagement foncier et participation communautaire). En ce qui concerne l'assainissement, le groupe de travail a tenu des réunions très régulièrement afin d'examiner les études et émettre ses recommandations au comité d'exécution. Cette approche s'est révélée très efficace. Les groupes de travail ont joué un rôle catalyseur en matière d'analyse et de stratégies pour la participation du secteur privé dans les services environnementaux.

Au cours de l'année 1996, une unité de contrôle des performances (UCP) a été créée au siège de l'ONAS, dirigée par un ingénieur principal et une UCP locale, dirigée par un ingénieur. assisté par un inspecteur sur le terrain pour suivre le projet pilote d'El Menzah. La mission des UCP est de contrôler et d'évaluer les prestations de l'exploitant privé dans le cadre du contrat de sous-traitance. Un rapport établi par le bureau d'études PADCO sur l'UCP a défini la mission, les tâches, la structure, l'affectation en personnel et le budget nécessaire au fonctionnement des UCP. Des normes de performances ont été établies et seront intégrées dans les prochains contrats passés avec le secteur privé.

Enfin, assurer l'équilibre et la santé financière de l'ONAS est un facteur clé de la durabilité. Les économies réalisées grâce aux contrats passés avec les privés et l'augmentation

progressive des redevances devraient entraîner une réduction des subventions octroyées à l'ONAS. L'étude menée par PADCO/EICO sur les stratégies à adopter par le secteur, et qui sont orientées vers la durabilité, a défini les objectifs suivants:

- réduire les subventions du budget de l'Etat;
- réduire les coûts d'exploitation;
- améliorer la gestion de l'ONAS
- améliorer la qualité du service
- développer les PME

A ce stade du programme PPES, l'ONAS continue d'enregistrer des progrès. Cet organisme est une institution solide, qui a relevé beaucoup de défis et qui est tout à fait capable d'assurer la durabilité des acquis du programme.

A4. Conclusions et recommandations

Chaque année, et ceci depuis quatre ans, l'équipe de le revue annuelle constate des retards dans la réalisation de certaines activités par rapport au calendrier établi dans le PACT et recommande à chaque fois que des efforts supplémentaires soient entrepris pour accélérer le rythme. Cette recommandation vaut également pour cette année et l'équipe propose par conséquent de maintenir les groupes de travail jusqu'à l'achèvement de toutes les activités; soit dans le cadre du programme PPES ou à travers d'autres mécanismes de financement. Le maintien des groupes de travail est très important au moins jusqu'à l'évaluation de tous les projets pilotes.

L'équipe avait recommandé l'an passé que l'échange d'informations soit assurée de manière formelle avec les soumissionnaires potentiels aux appels d'offres lancés, de manière à lever toutes équivoques ou incertitudes. L'ONAS a organisé des visites des installations auxquelles les soumissionnaires ont été conviés. Des modifications ont été apportées aux cahiers des charges. En revanche, l'ouverture des plis n'a pas été rendue publique. L'équipe recommande fortement de le faire et d'organiser également une réunion après l'attribution, afin d'informer l'ensemble des soumissionnaires du choix effectué et du classement des offres.

L'équipe de la revue fait les recommandations suivantes qui sont également celles émises au cours de l' atelier de travail, tenu les 2 et 3 juin 1997, par le groupe de travail sur l'assainissement liquide:

- de profiter de l'expérience des projets pilotes pour simplifier les contrats et les rendre plus cohérents;

- de limiter les délais de passation des marchés et de signature des contrats à 8/10mois;

- de combiner dans un même contrat l'exploitation des réseaux et celle des stations d'épuration. Un grand nombre de sociétés internationales et tunisiennes a la capacité d'exploiter les deux en même temps.

- d'établir des contrats avec les privés basés sur l'obligation de résultats et non de moyens;

- d'augmenter les tailles des marchés de sous-traitance pour les rendre plus attrayantes aux exploitants privés;

- de multiplier le nombre de contrats de sous-traitance d'exploitation de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration pour respectivement couvrir au moins 1000 km de réseau et un équivalent population estimé à 500 000, d'ici la fin du IXème Plan;

- de combiner des grandes villes et des villes de petite taille dans un même contrat pour d'une part, assurer au secteur privé une exploitation plus rentable et d'autre part, permettre aux petites villes de bénéficier d'approches novatrices pour leurs problèmes d'assainissement. Chaque secteur devrait élaborer un programme de participation du secteur privé, notamment comprenant les PME tunisiennes.

- d'augmenter le volume du marché d'El Menzah par l'extension de son périmètre (jusqu'à une limite maximale des 25% autorisés par le contrat), une fois que l'on a constaté que le service était satisfaisant au bout d'une année d'exploitation et ce, dans l'intérêt des deux parties contractantes;

B. Déchets Solides

B1. Progrès accomplis durant la quatrième année

Les progrès réalisés au cours de la quatrième année du PPES ont été appréciables sur le plan de la participation du secteur privé dans la sous-traitance des services de collectes des déchets solides. L'effort national de développer le secteur des déchets solides continue également à un rythme soutenu.

Le programme de participation du secteur privé dans le service de collecte des déchets a atteint son rythme de croisière et les progrès accomplis dépassent les objectifs du PPES. A la date du 1er avril 1997, 43 municipalités ont conclu des marchés avec des entreprises privées et 17 marchés complémentaires étaient en cours d'étude ou de négociation. Quant à l'avancement du programme de réalisation des décharges contrôlées, ils reste confronté à des goulots d'étranglement d'ordre institutionnel et financier qui ralentissent le rythme de sa réalisation. L'avancement constaté au cours de cet exercice a porté principalement sur les volets de (1)la mise en oeuvre du projet pilote de sous-traitance de la collecte des déchets solides à Sousse; (2) l'évaluation de quatre projets de sous traitance de la collecte des déchets; (3) le parachèvement des études programmées et (4) la réalisation d'actions de formation.

Les principales actions réalisées au cours de la quatrième année du projet sont:

Le projet pilote de collecte des déchets solides à Sousse (activité 1.F.VI du PACT)

La signature du marché avec le secteur privé a eu lieu au mois de septembre 1996 et les prestations ont débuté en janvier 1997. L'adjudicataire est une entreprise tunisienne (SELTENE) et le contrat s'élève à 361000 Dinars par an. Il s'agit du deuxième appel d'offres après l'annulation du premier par la Commission Supérieure des Marchés (C.S.M.). La municipalité de Sousse a bénéficié d'une assistance technique dans le cadre du PACT pour la préparation de l'étude de faisabilité, du cahier des charges, l'organisation d'un atelier d'information destiné aux opérateurs privés, l'assistance pour l'évaluation des offres et la préparation du contrat. L'annulation du premier appel d'offres n'a pas eu d'impact négatif ni sur le processus ou le rythme de privatisation des services de la collecte des déchets.

Contrat type de sous-traitance de l'exploitation d'une décharge contrôlée. (Activité1.C.V du PACT)

Cette étude est en cours d'achèvement par le bureau d'études RTI. Elle porte sur l'élaboration d'un cahier de charges et d'un contrat type pour l'exploitation de décharge contrôlée.

Organisation de table ronde sur les opportunité d'investissement dans le domaine de la concession de stations d'épuration et de décharges contrôlées. (Activité 1.D.II du PACT)

Un important séminaire a eu lieu en octobre 1996 pour introduire le concept de concession (BOT) à des investisseurs privés potentiels tunisiens et étrangers. Il est question que des projets de BOT seraient réalisés dans le cadre du IXème Plan.

Conception et réalisation de modules de formation dans la gestion de l'assainissement liquide et solide (Activité 1.E.I du PACT)

Deux modules de formation sur les thèmes de contractualisation et de gestion technique des décharges contrôlées ont été développés et dispensés l'un au mois de Février 1997 et l'autre en Mars 1997.

Evaluation des 4 projets de sous-traitance de la collecte des déchets (Activité 1.F.IXa du PACT)

Cette étude a été menée par le bureau d'études RTI/SMART au mois d'avril 1997. L'étude a porté sur l'évaluation de quatre projets (Sousse, Monastir, Rades et Hammamet). L'étude a permis d'identifier les résultats et les impacts de ces expériences qui sont dans l'ensemble positifs. La privatisation des services de la collecte a permis une amélioration de la qualité des services rendus malgré une augmentation des coûts dans certains cas.

Contrat type pour la collecte des déchets solides (Activité 1.C.IV du PACT)

Cette étude a été réalisée par RTI/SMART en septembre 1996. Elle fournit un contrat modèle de sous-traitance de la collecte des ordures ménagères à des opérateurs privés. Elle définit également les étapes du processus de contractualisation de la préparation de l'appel d'offres à l'octroi du marché.

Création d'unité(s) de contrôle et de suivi des performances (UCP) pour la gestion des déchets solides. (Activité 3.C.IV du PACT)

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études RTI/SMART au mois d'avril 1997. Elle définit les missions et attributions des UCP et les moyens nécessaires pour la fourniture de services et de contrôle des performances. L'étude suggère la création d'UCP à l'échelle nationale, régionale et locale.

Etude sur le recouvrement des coûts dans le domaine des déchets solides. (Activité 2.B.II. du PACT)

Cette étude réalisée par RTI/SMART vient d'être achevée. Elle se propose d'identifier les éléments d'une stratégie et de proposer un système de recouvrement des coûts. L'étude a été examinée par le groupe de travail "déchets solides" et par le comité d'exécution qui semblent satisfaits du contenu de l'étude.

Autres activités dans le domaine des déchets solides

En rappelant que le PPES s'inscrit dans la logique de la politique nationale en matière de gestion des déchets solide, il est opportun de passer en revue les principaux progrès accomplis dans la réalisation du Programme National de Déchets Solides (PRONAGDES) qui a démarré la même année que le PPES:

- La réalisation de la décharge contrôlée de Jbel Chekir dont l'ouverture prévue en début de l'année 1998.
- La réalisation de quatre décharges au nord du pays.
- L'achèvement des études d'exécution et des dossiers A.O pour 23 décharges.
- Réalisation de l'étude d'un projet de compostage à Nabeul.
- La réalisation d'un centre de transfert des déchets et tri des ordures ménagères dans le gouvernorat de Sousse.
- L'étude sur la réalisation d'un centre de déchets industriels dangereux.
- Le choix du site du projet d'incinérateur.
- L'établissement de Contrats de sous-traitance de la collecte et transport des O.M. dans 43 communes et 17 autres en cours d'étude ou de négociation.
- La continuation du programme de fermeture et/ou réhabilitation des décharges sauvages.
- La planification de la réalisation de dix décharges contrôlées dans les principales villes dans le cadre du IXème Plan (1997- 2001).

B2. Efficacité des activités

Le PACT a continué à jouer un rôle de levier et de catalyseur pour la promotion de la participation du secteur privé dans les services environnementaux. Il a fourni l'assistance technique nécessaire pour engager avec succès la participation du secteur privé dans le secteur des déchets solides. Le gouvernement tunisien a montré un engagement et une volonté politique pour impliquer le secteur privé dans la fourniture et le financement des services environnementaux et le PACT a apporté l'expertise technique requise pour une participation efficace du secteur privé dans le domaine des déchets solides.

Les activités du PACT ont contribué à jeter les bases et mettre en place les conditions propices à la participation du secteur privé par l'amélioration du cadre technique, institutionnel et réglementaire de la gestion des déchets solides. Les études stratégiques menées et l'assistance technique fournie pour la mise en oeuvre des projets pilotes ont été, selon les parties concernées, d'un apport considérable pour affiner les approches, faire évoluer la réflexion et proposer des alternatives pour aplanir les difficultés rencontrées dans le processus de participation du secteur privé dans le secteur des déchets solides.

L'indicateur de performance significatif de l'efficacité du PACT est le nombre de contrats signés par les municipalités avec les privés pour des projets de collecte de déchets solides et qui ont atteint le nombre de 43 contrats. d'un montant annuel supérieur à 4 millions de dinars. Un autre indicateur positif est le nombre de nouvelles entreprises créés dans le secteur des déchets solides. Plusieurs dossiers de demandes du concours du FODEP ont été déposés et huit entreprises ont bénéficié de subventions d'un montant de 771,315 Dinars pour un investissement s'élevant à 3,856,575 Dinars selon l'ANPE.

En outre et comme mentionné auparavant, environ 17 nouveaux contrats de sous traitance de la collecte sont à l'étude ou en cours de négociation.

Il faut souligner également que le progrès soutenu du PACT a été possible grâce à la gestion efficace du PACT par le comité d'exécution et la contribution efficace des groupes de travail en jouant leurs rôles respectifs de coordination et de conseils techniques.

Toutes les parties concernées sont unanimes quant au rôle de levier joué par le PPES dans la mise en oeuvre d'une participation effective et durable du secteur privé dans le secteur des déchets solides.

B3. Durabilité

Comme mentionné auparavant, peu de progrès ont été accomplis dans l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire par rapport à l'année précédente. Il est donc urgent d'élaborer les décrets d'application sur la loi cadre des déchets solides et de compléter et /ou clarifier le cadre institutionnel existant et notamment celui de la gestion des décharges contrôlées. L'absence d'un système de financement et de recouvrement des coûts des déchets solides demeure également un handicap majeur pour la réussite et la durabilité des programmes engagés. Toutefois la durabilité semble assurée en matière de participation du secteur privé dans le secteur de la collecte des déchets solides.

B4. Conclusions et recommandations

Les conclusions et les recommandations arrêtées par l'équipe chargée de la revue sont les suivantes.

B4a. Conclusions

1. Des progrès notables ont été accomplis dans le secteur des déchets solides.

2. Les activités prévues par le PACT ont été réalisées selon le calendrier établi.

13

3. Le projet pilote de sous-traitance de la collecte des déchets solides à Sousse, dont la signature du marché avec le secteur privé a eu lieu au mois de septembre 1996. a été mis en oeuvre en janvier 1997.

4. L'évaluation de quatre projets de sous-traitance de la collecte des déchets a démontré que les objectifs fixés par les municipalités sont largement atteints et que la qualité du service rendu s'est améliorée.

5. La procédure de contractualisation établie dans le cadre du projet pilote de collecte de Sousse a servi d'exemple pour d'autres municipalités qui ont passé des marchés avec les privés.

6. Le problème foncier a retardé la réalisation du projet pilote de décharge à Sousse.

7. Les décrets d'application de la loi cadre sur les déchets solides sont en cours d'élaboration. La gestion du secteur des déchets solides en dépend et en particulier la gestion des décharges contrôlées.

8. Le cadre institutionnel pour la gestion des décharges contrôlées mérite d'être clarifié par des décisions d'ordre opérationnel qui s'ajoutent au cadre institutionnel établi par la loi organique des communes et la création du département de déchets solides à l'ANPE.

9. La construction de 10 décharges contrôlées est inscrite dans le IXème plan.

10. L'étude sur le recouvrement des coûts effectuée dans le cadre du PPES fournit des éléments d'une stratégie et propose un système de recouvrement à même d'aider à prendre des décisions opérationnelles pour assurer le financement du programme national de déchets solides.

11.Les contrats de collecte des déchets établis avec les privés présentent l'inconvénient de limiter la capacité du privé à innover et améliorer la qualité du service au delà des obligations du contrat.

12. Les entreprises privées se plaignent des retards dans les paiements effectués par les municipalités et qui dépassent souvent les quatre mois.

B4b. Recommandations

Afin de renforcer le processus de participation du secteur privé dans le secteur des déchets solides et garantir sa durabilité, il y a lieu de prendre les mesures prioritaires suivantes:

1. Accélérer le processus d'élaboration des décrets d'application relatifs à la loi sur les déchets solides et notamment ceux se rapportant aux conditions d'ouverture des décharges; les conditions de leur gestion et leur contrôle et les conditions de leur fermeture et réhabilitation.

2. clarifier le cadre institutionnel se rapportant à la gestion des décharges contrôlées en prenant des décisions opérationnelles sur la base des études qui ont été menées en matière de - recouvrement, financement, et contrôle.

3. Adopter un système de recouvrement des coûts notamment pour l'exploitation des décharges contrôlées, lequel revêt un caractère urgent dans la mesure où la première décharge contrôlée sera opérationnelle dans quelques mois.

4. Mettre en place des UCP en tenant compte des recommandations de l'étude réalisée dans le cadre du PPES, soit la mise en place d'UCP à l'échelle nationale, régionale et locale pour le contrôle des performances du secteur privé.

5. Relancer le projet pilote de la décharge de Sousse en trouvant une solution au problème foncier. Une décision rapide s'impose après l'application de la décision de fermer l'ancienne décharge de la ville.

6. Maintenir les structures de suivi du projet et notamment le groupe de travail sur la gestion des déchets solides au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

7. Etablir des contrats avec les privés sur la base d'obligation de résultats et non de moyens et ce après une année de bonne performance de l'exploitant privé. Cette approche aurait les avantages d'améliorer les prestations de l'exploitant privé d'une part, et de réduire les coûts de contrôle et gestion des contrats

8. Augmenter la durée des contrats de collecte avec les opérateurs privés et envisager de les passer pour cinq ans, durée qui constituerait une incitation à une participation accrue du secteur privé dans le domaine des déchets solides.

9. Rendre publique l'ouverture des offres dans le cadre de la privatisation des projets de déchets solides.

10. Impliquer davantage le secteur privé dans la formation. en tant que bénéficiaire et prestataire de services, pour répondre aux besoins exprimés en formation, qui sont très importants.

11. Tirer les enseignements de l'évaluation des projets pilotes. diffuser l'information et prendre des mesures pour généraliser l'expérience et l'institutionnaliser.

C. Aménagement foncier

C1. Progrès réalisés durant la quatrième année

En matière d'aménagement foncier les progrès réalisés pendant la 4ème année sont les suivants:

1) L'approbation du projet El Matar par le conseil municipal de Sousse (le 17 Juillet 1996) après l'accord de principe du Ministère du Développement Economique sur le pré-financement de la composante aménagement des terrains nus à EL Matar.

2) La mobilisation d'une partie des crédits nécessaires à l'aménagement des terrains nus et leur dépôt dans un compte spécial à la CPSCPL. Le montant de ces crédits est de 4.7 MD.

3) Dans le cadre de la recherche des meilleurs moyens pouvant assurer une complémentarité et une synergie entre les municipalités et les opérateurs privés en matière d'aménagement foncier, basée sur le recouvrement des coûts des infrastructures réalisées, une étude portant sur le recouvrement des coûts et les circuits de paiement a été réalisée et soumise à l'étude du comité technique le 27 mai 1997.

Les éléments de cette étude et le projet de convention sur la délégation de maîtrise d'ouvrage, préparé dans le cadre du PACT. ont permis à la municipalité de Sousse et à l'ARRU de mener les négociations sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet d'El Matar sur des bases claires. La signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (couvrant l'assistance technique de l'ARRU à la Municipalité de Sousse pour le pilotage des travaux et la gestion technique du projet sans que l'ARRU soit ordonnateur) rencontre, actuellement, des difficultés portant sur les rémunérations et les moyens humains et matériels à mettre en oeuvre. Ces difficultés sont entrain d'être surmontées. La dernière réunion de négociation de cette convention, tenue le 27 Mai 1997,n'a pas permis la conclusion de l'accord attendu.

4) L'adoption par la municipalité de Sousse d'une stratégie d'intervention associant les propriétaires des terrains sans recourir à la préemption suite à l'expiration des délais du PIF dont le transfert n'a pas été fait au nom de la Municipalité, comme ça était proposé par la troisième revue. Cette stratégie se base sur l'application du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et la réalisation de lotissements d'office, en cas de nécessité, de toutes les parcelles de terrains nus situés à l'intérieur du PAD approuvé et touchés par les infrastructures structurantes.

5) La préparation d'un projet de convention de gestion entre l'Etat tunisien. la Municipalité de Sousse. la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales et la Banque de l'Habitat ayant pour objet la définition des modalités de gestion. de contrôle et de recouvrement de la composante "aménagement des terrains nus" du projet pilote El Matar à Sousse. La négociation de cette convention est en cours.

6) L'adoption du projet par le IXème Plan.

L'état de réalisation des recommandations de la troisième revue est présenté dans le tableau ci-après:

Activités recommandées par la 3ème revue	Etat de réalisation
Le groupe de travail sur l'aménagement foncier devrait être transféré au MI et devrait être présidé par un haut responsable de la DGCPL	réalisé
Accélérer le processus d'approbation du transfert du PIF à la municipalité de Sousse	non réalisé
Suivre de près le processus d'approbation du plan de financement du projet et la mise en vigueur du plan de financement	en cours de réalisation
Nommer un gestionnaire de projet (désignation d'un maître d'ouvrage délégué)	réalisé
Mettre en place une structure de gestion à l'intérieur de la municipalité de Sousse dotée du personnel et des équipements nécessaires	non réalisé
Entamer des discussions avec les propriétaires privés dans le but de les impliquer dans l'identification de solutions aux questions complexes	non réalisé

La désignation, par le Maire de Sousse, d'un responsable du projet au sein de la direction des travaux de la ville, ne peut être considérée comme une mise en place d'une structure de gestion du projet au sein de la Municipalisé de Sousse qui reste à développer à la municipalité. La convention n'est pas encore signée.

L'activité se rapportant à la sensibilisation des propriétaires privés des terrains n'a pas démarré. Cette activité n'a pu démarrer compte tenu de l'absence de données précises sur les modalités et les montants des recouvrements exigés de chaque propriétaire.

La fixation de ces modalités et des montants de participation des privés exige préalablement la connaissance précise des coûts des éléments du projet et l'adoption des critères de répartition des coûts entre les différentes parcelles.

Ceci ne peut être précisé que par les études d'exécution du projet qui attendent la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour être actualisées ou lancées.

La réalisation physique sur le site n'a pas évolué par rapport à l'année dernière. Les travaux d'aménagement. prévus dans le cadre de la promotion du partenariat Municipalité-privés, n'ont pas encore démarré réellement à El Matar.

L'appel d'offre portant sur le calibrage du lit de l'Oued Hallouf, lancé par le MEH (Direction de l'Hydraulique Urbaine), porte sur la partie aval de l'oued (de la mer à la limite d'El Mat) et non sur EL Matar.

Par la mobilisation de 0,8 MD par le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat pour l'aménagement du lit de l'oued du coté de la mer, la prise à sa charge de l'aménagement de l'Oued selon la variante technique adoptée par la Municipalité (aménagement du lit de l'oued en route canal avec bassin de rétention en amont) par le Budget de l'Etat semble se confirmer.

L'objectif visant à accroître la participation du secteur privé dans la fourniture du foncier aménagé dans le cadre d'un partenariat municipalité-privé n'est pas encore atteint réellement dans la mesure où les actions sur terrain visant à l'atteindre n'ont pas avancé au rythme nécessaire pouvant permettre à ce projet pilote de montrer physiquement la faisabilité de l'approche préconisée.

Les seuls progrès réalisés dans ce domaine se rapportent au projet pilote d'EL Matar qui est sur le point de surmonter les dernières difficultés entravant son démarrage effectif

Le point positif le plus important qui peut être souligné comme acquis du programme est la mobilisation de tous les intervenants pour faire réussir ce nouveau type de partenariat avec les privés pour la production du foncier aménagé à travers le projet pilote. Cette adhésion a permis de clarifier le concept, de faire avancer les études des mécanismes régissant la production du foncier aménagé, de mobiliser une partie du financement et d'aider à la réussite des objectifs visant à développer la production de parcelles de petites tailles destinées à l'habitat sur les territoires communaux.

Compte tenu des retards cumulés et de l'état d'avancement des activité du PACT qui est présenté dans le tableau ci-après, une partie des études techniques doit être actualisée et en particulier les études foncières et les études portant sur les infrastructures afin de préciser leurs coûts.

17

Activité du PACT	Avancement
1.F.XIb - Assistance technique à la Municipalité de Sousse pour l'organisation d'une concertation avec les privés propriétaires des terrains pour le lancement de l'opération de partenariat d'El Matar	non réalisée
2.A.II - Assistance technique aux organismes concernés pour la création et le lancement de nouveaux instruments financiers	étude sur le "Land development facility" réalisée
1.F.XIa - Assistance technique au MI et MEH pour la préparation et l'exécution du projet d'El Matar; a) Assistance et conseil b) Etude des circuits de recouvrement des coûts c) Modalité d'application de la stratégie foncière d) Contrat type de partenariat Mun/Privé pour l'aménagement foncier et vérification des procédures d'octroi du marché	 réalisés réalisée non réalisée non réalisé
1.F.XId - Assistance technique à la Municipalité de Sousse pour la préparation d'un plan de communication et de sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet d'El Matar	non réalisée

C2. Efficacité de l'Assistance Technique:

L'ensemble des intervenants impliqués dans la composante aménagement foncier du PPES déclarent être satisfaits des apports de l'assistance technique fournie par le PPES dans le cadre de la mise en oeuvre du PACT et plus particulièrement pour le projet d'El Matar. Les apports les plus significatifs de la 4ème année de l'assistance technique qui a été fournie dans le cadre du PACT sont:

- la clarification des procédures de recouvrement des coûts et des circuits de paiement par l'étude réalisée;
- la contribution au développement du concept partenariat privés;
- collectivités publiques locales pour la fourniture du foncier aménagé à travers les accords de principe sur le plan du financement du projet;
- l'apprentissage à l'utilisation du nouveau code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en matière de fourniture du foncier aménagé par les services municipaux de Sousse;
- le renforcement de la concertation et de la coordination entre les intervenants surtout à travers les Comités du HG005;
- le renforcement des capacités techniques de la municipalité de Sousse et de la DGCPL au Ministère de l'Intérieur pour le traitement des questions se rapportant à la production du foncier aménagé;
- l'étude sur la mise en place d'un mécanisme de financement privé des infrastructures urbaines (Land Development facility) en cours de réalisation.

C3. Durabilité

La non satisfaction de la demande exprimée en matière de terrains aménagés destinés aux populations à faibles revenus et la poursuite du développement de l'habitat anarchique sur des

terrains non viabilisés et dans un environnement ne garantissant pas une qualité de vie acceptable. constituent deux facteurs catalyseurs de mobilisation des intervenants institutionnels dans le secteur de l'habitat (MEH, MI, Municipalités, ARRU, AFH. Banques. CPSCL) les incitant à faire un effort particulier pour accroître l'offre de lots de terrains aménagés de petites tailles.

Le partenariat municipalité-privé a été testé comme cadre de fourniture du foncier aménagé avec pleine implication des propriétaires terriens dans la participation aux coûts de viabilisation.

La simulation de montage de l'opération de partenariat Municipalités-Privés pour la fourniture du foncier aménagé à El Matar, dans le cadre d'un projet pilote. constitue un apport considérable du PPES. La mise en oeuvre de ce projet permettra d'éclairer les décideurs sur les avantages et les inconvénients de cette nouvelle procédure de fourniture du foncier aménagé, d'évaluer ses impacts sur le secteur du logement et plus particulièrement celui destiné aux ménages à faible revenu et de tester des mécanismes nouveaux de promotion de la contribution du secteur privé à la production du foncier aménagé avec recouvrement des coûts d'aménagement.

L'étude d'un montage institutionnel et financier définissant clairement les droits et obligations de chaque intervenant et les procédures de recouvrement des coûts et des circuits de paiement constitue un des moyens pouvant garantir la pérennité des actions préconisées par le PACT en matière de développement de cette nouvelle formule de fourniture du foncier aménagé en Tunisie.

Le groupe de travail sur l'aménagement foncier et de suivi d'El Matar. à la DGCPL au Ministère de l'Intérieur ainsi que la cellule technique du projet El Matar à Sousse. constituent des éléments pouvant garantir la pérennité du programme et le développement de la nouvelle approche de fourniture du foncier aménagé dans le cadre d'un partenariat municipalités-privés.

C4. Recommandations

L'analyse des actions engagées dans le cadre de la mise en oeuvre de la composante aménagement foncier durant la 4ème année et les entretiens avec les différents intervenants et parties impliquées dans le PPES nous permettent de recommander:

- De signer dans les meilleurs délais la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'ARRU et la Municipalité de Sousse.

- De faire adopter la convention tripartite de financement entre l'Etat, la Municipalité de Sousse et la Banque de l'Habitat.

- De lancer la campagne de sensibilisation sur l'aménagement d'El Matar avant le démarrage des travaux.

- De maintenir le groupe de travail aménagement foncier qui doit poursuivre ses travaux au-delà du PPES, à la DGCPL au Ministère de l'Intérieur, pour continuer à développer la réflexion sur les mécanismes de participation financière des privés partenaires et de disséminer les résultats des travaux de ce groupe de travail en les soumettant à une concertation élargie dans le cadre d'un atelier de travail à organiser avant la fin 1997.

- De dégager les crédits nécessaires pour continuer à assurer l'assistance technique nécessaire au projet El Matar jusqu'au lancement des travaux sur le terrain.

- De mettre en place une commission spéciale de lotissement pour El Matar à la Municipalité de Sousse et une commission foncière.

- d'adopter une procédure spéciale, simplifiant celles du dépôt des dossiers de lotissements à El Matar.

- De prendre les mesures nécessaires pour actualiser les études foncières et techniques pour déterminer avec précision les montants de participation de chaque propriétaire de terrains tés par les infrastructures structurantes.

- De procéder, sans délais, à l'identification précise des parcelles de terrains appartenant à l'Etat, d'enquêter sur l'état de leur occupation et d'engager les procédures de leur rétrocession à la Municipalité de Sousse pour qu'elle en constitue une réserve pour les opérations d'échange nécessaires pour la mise en oeuvre du projet.

- De préparer un projet de décret fixant les modalités et les montants des recouvrements.

- De commencer à initier d'autres projets d'aménagement foncier dans le cadre d'un partenariat municipalité-privés dans d'autres municipalités.

SECTION III
FINANCEMENT PAR LE SECTEUR PRIVE

A. Progrès réalisés pendant la 4ème année

Les progrès réalisés au cours de la 4ème année du PPES ont porté en particulier sur:

- La réalisation de l'étude sur les BOT qui a permis au Gouvernement de retenir ce type de financement pour la station d'épuration de Tunis Ouest.

- Le parachèvement des études programmées et notamment:

  - La mise en place d'un mécanisme de financement des infrastructures urbaines. Cette étude devait aider à la mise en place d'un système de production de terrains équipés d'infrastructures structurantes qui peuvent être facilement viabilisés et lotis par les lotisseurs privés et publics et d'un système de financement performant pour soutenir la production de terrains viabilisables.

  - L'étude exploratoire sur le financement par les privés des services environnementaux urbains. Cette étude de prospection et d'orientation générale en vue d'accroître le financement par le secteur privé des services et infrastructure environnementaux urbains, devait aboutir à l'identification d'un projet pilote de financement privé.

- L'organisation du séminaire sur les "BOT".

- L'organisation par le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur d'une table ronde sur le financement des infrastructures.

En matière d'incitation aux investissements en matière d'environnement, le FODEP a continué à jouer le rôle de catalyseur de mobilisation des investissements privés pour la dépollution industrielle et le développement d'entreprises de services dans le domaine des déchets.

Au courant de la 4ème année du PPES, L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), organisme chargé de la gestion du FODEP, a multiplié les initiatives pour encourager les industriels à participer à la protection de l'environnement et ce par le développement de programmes visant la réduction de la pollution émanant de leurs unités industrielles ou le développement de projets de collecte et de recyclage de déchets.

Depuis le lancement du FODEP et son alimentation, les demandes du concours du FODEP sont en accroissement continu. En effet en 1994, l'ANPE a reçu 38 demandes; en 1995 le nombre des demandes est passé à 69, et à 78 en 1996. L'examen de ces requêtes a permis d'approuver 9 demandes en 1994, 21 en 1995, 40 en 1996 et 7 demandes pour les 2 premiers mois de 1997. Sur l'ensemble des demandes approuvées, 8 portent sur la collecte et le recyclage des déchets solides.

21

industrielle ou dans le domaine de la collecte et le recyclage des déchets, le FOCRED apporte un soutien considérable aux demandeurs en leur accordant jusqu'à 50% du montant de l'investissement avec des conditions favorables.

Parallèlement au FODEP et au FOCRED, l'ANPE a approuvé 96 demandes d'avantages fiscaux en application du Code des Incitations aux Investissements en matière d'environnement, sur un total de 185 demandes instruites par l'ANPE.

L'organisation mise en place à l'ANPE pour la gestion du FODEP et les initiatives lancées par le MEAT pour sensibiliser les privés, les bailleurs de fonds, les bureaux d'études et les banques ont amélioré considérablement le fonctionnement du FODEP et le processus d'octroi des avantages fiscaux en matière d'environnement. Cette amélioration a permis d'encourager un peu plus le secteur privé à investir pour la fourniture des services environnementaux.

A la date du 30 Avril 1997, les investissements ont atteint 19,75 MD dont 80% (soit 13,4 MD) apportés par les privés et 3,35 MD de subventions accordées par le FODEP.

En matière de collecte des déchets ménagers une quarantaine de municipalités ont confié ce service à des entreprises privées sur une partie de leurs territoires. La fourniture de ce service par le privé a nécessité la mobilisation d'importants investissements privés.

L'orientation du Gouvernement Tunisien vers le financement privé des infrastructures urbaines a été confirmé au plus haut niveau le 28 Décembre 1996 à la Chambre des Députés par le Président de la République.

B. Efficacité de l'assistance technique

Les études menées durant la 3ème et la 4ème années du PACT, dans le cadre de l'assistance technique fournie par le programme PPES ont été à la base des progrès réalisées en matière de contractualisation pour la collecte des déchets dans les communes et la gestion des infrastructures d'assainissement au niveau des sites pilotes.

Les études lancées sur le financement devront permettre:

- la mise en place d'un mécanisme de financement privé des infrastructures urbaines;
- d'accroître le financement par le secteur privé des services et infrastructure environnementaux urbains, et identifier un projet pilote de financement privé des services et infrastructure environnementaux urbains.

C. Durabilité

Les éléments pouvant être considérés comme permettant la pérennité du programme sont:

- les études sur les mécanismes de financement privé;
- le couple FODEP - FOCRED géré à l'ANPE par une équipe de jeunes experts compétents;

22

- la législation régissant les incitations aux investissements dans le domaine de l'environnement;
- les entreprises de services environnementaux constituées;
- les contrats signés par les municipalités pour la collecte des déchets ménagers;
- les cadres municipaux et de l'ANPE ayant bénéficié de cycles de formation
- les résultats enregistrés par les projets pilotes et qui semblent être encourageants.

D. Recommandations

Pour accélérer le processus de financement privé des services et infrastructures environnementaux urbains il est recommandé:

- D'envisager des schémas de financement sans le concours du budget de l'Etat pour les décharges non retenues par la programmation du IX ème Plan (BOT).
- D'envisager les mesures nécessaires pour assurer le suivi des études portant sur le financement:
  - la mise en place d'un mécanisme de financement privé des infrastructures urbaines
  - l'étude exploratoire sur le financement par les privés des services environnementaux urbains.
- De diffuser les leçons tirées des projets pilotes.
- De renforcer les actions de sensibilisation portant sur le FODEP et le FOCRED.
- D'accorder plus de place aux privés pour la gestion des réseaux de rejets liquides et de leur attribuer le rôle qu'ils méritent dans les villes non prises en charge par l'ONAS et nécessitant un service d'assainissement des eaux usées.
- D'ouvrir le concours du FODEP et du FOCRED à la réalisation des décharges des déchets solides.
- D'ouvrir le concours du FODEP aux programmes de formation développés par les privés en matière de gestion de l'environnement et de la lutte contre la pollution.
- Assurer une plus grande publicité, auprès des communes et des délégués, sur les possibilités offertes aux privés pour leur participation au financement de l'environnement.
- Opérer des réductions sur les budgets et subventions de l'ONAS tenant compte des économies attendues des BOT et des concessions d'exploitation des réseaux, pour inciter l'ONAS à accélérer ces nouvelles formes de financement des services environnementaux par les privés.

SECTION IV
LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Le renforcement des capacités institutionnelles constitue le troisième objectif du projet PPES, qui est de "préciser et/ou de renforcer les rôles joués par les organismes publics dans la gestion des contrats passés avec le secteur privé".

A. Les progrès réalisés

En matière de développement institutionnel les principaux progrès réalisés durant la 4ème année du PPES sont:

- La poursuite des travaux du comité de coordination, du comité technique et des groupes de travail qui ont tenu leurs réunions d'une façon régulière et ont joué un rôle catalyseur en matière de d'analyse et d'élaboration des stratégies pour le développement de la participation du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux et le financement des infrastructures environnementales urbaines. Ces structures ont joué un rôle capital dans le renforcement de la coordination entre les intervenants et la préparation de la prise de décision.

- L'étude réalisée sur les UCP relatives aux déchets solides a défini les missions et attributions des UCP et les moyens nécessaires pour la fourniture de services et de contrôle des performances. L'étude suggère la création d'UCP à l'échelle nationale, régionale et locale.

- Le fonctionnement de l'unité de contrôle de performance (UCP) au sein de l'ONAS: Une UCP à l'échelle du siège central de l'ONAS dirigée par un ingénieur principal et une UCP locale dotée d'un ingénieur et un inspecteur sont en place. L'UCP locale est chargée de la gestion du contrat passé avec un exploitant privé pour la sous-traitance de l'exploitation des réseaux d'assainissent d'El Menzah.

- Le département de gestion des déchets solides à l'ANPE est déjà opérationnel et joue son rôle de pilotage et de suivi de la réalisation du programme national des déchets solides.

- La formation des cadres de l'ONAS, de l'ANPE et de certaines municipalités dans les domaines de la contractualisation et la gestion des décharges contrôlées.

Deux modules de formation sur les thèmes de contractualisation et de gestion technique des décharges contrôlées ont été développés et dispensés au mois de février 1997. Cette formation répond au besoin de renforcer les capacités techniques des cadres des institutions chargés de la mise en oeuvre des programmes de participation du secteur privé dans les services d'assainissement et des déchets solides.

Enfin, les ONG ont joué un rôle institutionnel important dans le secteur de l'environnement. Ces organisations continuent à se multiplier et à se renforcer, devenant ainsi de plus en plus importantes dans ce secteur.

B. Efficacité de l'assistance technique

L'ensemble des intervenants affichent une entière satisfaction quant aux apports de l'assistance technique en matière de développement institutionnel fournie dans le cadre du PPES.

C. Durabilité

Les activités du PACT qui ont été entreprises pendant la quatrième année ont amélioré les conditions de durabilité en établissant des structures de contrôle, en fournissant de la formation, et en proposant des instruments techniques pour la gestion des contrats avec des sociétés privées fournissant des services environnementaux. La continuation du travail efficace entrepris par le Comité d'Exécution du PPES constitue un bon indicateur de durabilité. Le comité a réussi dans ses efforts de coordination en vue de l'exécution des activités du projet qui ont impliqué un nombre important d'organisations. Le Comité d'Exécution s'est réuni régulièrement afin de suivre tous les travaux effectués dans le cadre du PPES pendant l'année, contribuant ainsi aux progrès continus du projet.

En tant que facteur dans la promotion de la durabilité, les études faites dans le cadre du PACT sur les stratégies nationales concernant la participation du secteur privé dans les secteurs des déchets liquides et solides ont fourni des renseignements qui ont servi à l'élaboration du Neuvième Plan de Développement Économique et Social (1997-2001). Les stratégies décrivent plusieurs scénarios de participation du secteur privé sur une période de 20 ans, et constituent un repère majeur dans l'accroissement de la participation privée aux services environnementaux. La création du département de déchets solides au sein de l'ANPE représente un indicateur important de durabilité.

D. Recommandations

Dans l'ensemble, la composante de développement des capacités institutionnelles avance de façon assez satisfaisante vers l'objectif défini dans le PACT. l'équipe d'évaluation recommande

La mise en place effective des unités de contrôle de performance pour la gestion et le contrôle des contrats de sous-traitants dans le domaine des déchets solides.

Compte tenu du non achèvement de certaines activités et de certains projets pilotes il est recommandé d'assurer la poursuite de l'assistance technique pour certaines activités et plus particulièrement pour l'achèvement du projet El Matar et pour le suivi des études lancées sur les mécanismes de financement et la mise en oeuvre de leurs conclusions et recommandations.

E. Les autres bailleurs de fonds étrangers

Cette revue a compris une évaluation de la pertinence, la complémentarité ou le chevauchement du PPES avec des programmes d'autres donateurs. Trois organisations jouent un rôle majeur dans le secteur de l'environnement urbain, l'Agence allemande de Coopération (GTZ), la Banque Mondiale, et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

La GTZ continue à être intimement impliquée dans l'exécution du PRONAGDES, en fournissant de l'assistance technique et financière pour la conception et l'exécution des décharges contrôlées et des stations d'épuration. Cette assistance ne cible pas l'implication du secteur privé

dans la gestion des déchets liquides et solides, mais se concentre plutôt sur le développement de ce secteur par l'intermédiaire du secteur public (l'ONAS). Cependant, la GTZ contribue financièrement aux fonds de dépollution (FODEP et FOCRED), qui ont été conçus pour encourager la dépollution et l'investissement privé dans les services environnementaux. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le FODEP est maintenant pleinement opérationnel, et il a fourni des crédits substantiels à un grand nombre de bénéficiaires, y compris des sociétés privées spécialisées dans la collecte, le transport et le recyclage des déchets ménagers. D'autre part, le FODEP sera soutenu par d'autres organisations de crédit internationales telles que l'Union Européenne.

Le Centre International pour les Technologies Environnementales était inauguré l'année passée, avec l'assistance de la GTZ et de la Suède, et il doit servir de centre pour la formation et la recherche appliquée aussi bien pour le secteur privé que public.

La Banque Mondiale continue à s'intéresser et à s'impliquer particulièrement aux approches BOT, et on pourrait s'attendre à ce qu'elle apporte son soutien au projet de STEP à Tunis Ouest.

Un autre accomplissement qui mérite d'être noté est la publication du *Rapport National sur l'Etat de l'Environnement en Tunisie*. Ce rapport continue à s'améliorer, et il donne une analyse intéressante des conditions environnementales en Tunisie. La GTZ et le PNUD ont aidé à sa réalisation.

Le PNUD continue à soutenir le MEAT dans le développement des activités de contrôle et d'évaluation, y compris " l'Observatoire tunisien pour l'Environnement et le Développement ", des campagnes de sensibilisation, et des programmes de formation. D'autre part, le PNUD aide les ONG à étendre leurs activités et leurs capacités.

En résumé, les activités de plusieurs organisations donatrices étrangères complètent les efforts de l'USAID pour étendre les services environnementaux. Prises ensemble, ces activités ont permis de réaliser des progrès considérables dans ce secteur. L'échange d'informations et la coordination entre les organisations donatrices est un instrument dont l'utilité et l'efficacité sont reconnues pour éviter le dédoublement des efforts et le gaspillage des ressources. Donc le PACT a contribué à minimiser ce problème, en fournissant un document d'information transparent.

SECTION V
PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

A. Progrès réalisés pendant la 4ème année

La participation communautaire dans processus de sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement continue à se développer en Tunisie.

Le Président de la République Tunisienne a, de nouveau, à l'occasion de la célébration de la Journée Nationale des Associations, insisté sur le rôle dévolu aux ONG en Tunisie dont les activités doivent constituer un appui aux efforts des organisations gouvernementales.

La stratégie de partenariat ONG—organisations gouvernementales—commence à se concrétiser sur le terrain à travers les projets exécutés par les ONG en matière d'environnement et de développement. Les sources de financement sont diversifiées:

- Budget de l'Etat sous forme de subventions aux ONG
- Budgets de programmes spéciaux dont le financement est assuré par le Gouvernement tunisien et d'autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, KFW)
- Fonds spéciaux (Fonds pour l'Environnement Mondial, CIP à travers le CGDR, Fonds Canadiens, Fonds Suédois)

La fin de l'année 1996 et le début de 1997 ont vu un développement particulier des activités des ONG regroupant des femmes (Alliance Femmes et Environnement, Action Féminine pour le Développement Durable).

Les ONGs tunisiennes sont en train de préparer, avec l'appui du PNUD et du Fonds pour l'Environnement Mondial, une stratégie de communication devant leur permettre d'éditer un bulletin trimestriel de liaison et de se connecter au Réseau de Développement Durable (RDD).

Un programme de renforcement des capacités d'intervention des ONGs est encours d'élaboration. Son financement sera assuré, en grande partie par le Fonds pour l'Environnement Mondial qui fournit un soutien important aux ONG pour qu'elles développent des stratégies de communications, des initiatives formations de réseaux et l'exécution de projets sur les terrain avec implication des populations bénéficiaires.

Les gouvernements canadiens, suédois, belges, italiens et japonais sont entrain de multiplier leurs soutiens financiers aux ONGs tunisiennes. Pour la 4ème année, le cadre du PACT n'a programmé aucune activité particulière.

B. Efficacité de l'assistance technique

L'assistance technique a permis en général de:

- Contribuer au renforcement des capacités des ONG.

- Définir le cadre de développement du partenariat ONG—Institutions publiques dans le domaine de l'environnement à travers l'étude sur la stratégie.

- Développer les initiatives à la base en s'inspirant de l'approche GESCOME pour l'exécution des micro-projets.

C. Durabilité

Les principaux éléments de durabilité sont:

- La stratégie de partenariat qui a été adoptée par les ONG et le MEAT.

- La formation assurée aux cadres des ONG à travers les ateliers organisés dans le cadre du GESCOME et par le Fonds pour l'Environnement Mondial.

- La dissémination des leçons tirés des projets GESCOME à Sousse à l'occasion de la tenu de l'atelier national sur la stratégie du programme de micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial, organisé par le Bureau du PNUD à Tunis en mars-avril 1997 à Hammamet.

- La volonté manifestée par les responsables locaux et régionaux de faire participer, à la base, la population pour le réalisation des projets portant sur l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux urbains.

- L'inscription d'activités du type GESCOME dans le deuxième plan de développement municipal (PDM 2), préparé par le Ministère de l'Intérieur et financé, en partie, par la Banque Mondiale.

D. Recommandations

Pour permettre aux ONGs de jouer un rôle plus important dans le processus de sensibilisation en ce qui concerne l'environnement il est recommandé:

- De mettre en oeuvre le plan d'action de la stratégie adoptée en 1996.

- De renforcer les programmes de formation en matière de conduite et de gestion des projets au profit des responsables des ONG.

SECTION VI
ELIGIBILITE DES DEPENSES

La répartition des dépenses présentées pour une éligibilité HG-V selon les programmes d'amélioration des infrastructures urbaines, par les autorités tunisiennes est présentée dans le tableau ci-après:

Activités	Dépenses (MD)	Eligibilité
PNRQP	3,493	3 MD éligible
PNAQP	8,003	éligible
PDUI	0,776	éligible
Total	12,272	total éligible 11,779 MD

Le montant total des investissements proposés par le gouvernement est de 12,272 MD. Le montant éligible est de 11,779 MD. Ces investissements ont été dépensés entre mai 1996 et avril 1997 et ne sont pas financés par d'autres bailleurs de fonds étrangers.

La population totale bénéficiaire de ces investissements est estimée à 9600 ménages soit quelques 49 500 personnes.

Le rapport détaillé de la vérification de l'éligibilité des dépenses est fourni en annexe D.

La vérification de l'éligibilité des dépenses a été effectuée sur un échantillon de 15 quartiers inscrits sur les listes des projets du PNRQP, du PNAQP et du PDUI préparées respectivement par l'ARRU, l'ONAS et le CGDR.

Le type de programme et l'état global d'avancement des travaux dans ces quartiers sont présentés dans l'annexe D de ce rapport.

Les quartiers visités présentent, dans leur ensemble, les caractéristiques suivantes:

- Ils sont habités par une population à faibles revenus à l'exception du cas de Ras El Ain à Zaghouan où des logements sont d'un niveau supérieur à celui des logements populaires.

- De 10 à 15% des logements des quartiers programmés pour le PNAQP sont d'un niveau supérieur au niveau populaire et habités par des ménages ayant des revenus supérieurs au revenu urbain médian.

- Les infrastructures de base ont été introduites dans le cadre de programmes spéciaux (PNAQP, PNRQP en particulier).

- Les revenus des ménages sont en grande majorité inférieurs à 300 dinars/mois sauf pour le quartier de Zaghouan et dans 10 à 15% des logements des quartiers objets du PNAQP.

- Rares sont les cas où le logement est d'un niveau supérieur dans les quartiers PDUI et PNRQP visités. Dans ces cas leurs propriétaires sont généralement les propriétaires du terrain accueillant le quartier.

Pour les rares logements "haut standing", situés dans les quartiers visités, les revenus des ménages sont supérieurs au revenu urbain médian. Ces habitations ne peuvent être extraites physiquement des projets de réhabilitation ou d'amélioration du niveau des infrastructures. Ces logements représentent entre 10 à 15% du parc logement constituant les quartiers.

Pour le quartier Ras El Ain à Zaghouan le projet a englobé de nombreux logements de "haut standing" situés en amont du quartier et représentant plus de 50% du parc logement du quartier.

Toutes les personnes interviewées, dans les quartiers visités, ont déclaré que les projets qui ont touché leurs quartiers ont amélioré considérablement leur cadre de vie et plus particulièrement à travers la pose des réseaux d'assainissement et l'aménagement de la voirie.

SECTION VII
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Appréciation générale

L'équipe chargée de l'évaluation estime que la réalisation du projet de PPES progresse d'une façon satisfaisante. La stratégie de participation du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux est passée par une longue période de réflexion qui a été jugée nécessaire pour une meilleure compréhension du processus à engager dans les domaines des déchets liquides et solides et l'aménagement foncier. L'implication du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux est devenue aujourd'hui une réalité dans des secteurs divers tels la collecte de déchets ménagers et la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

Pour assurer la durabilité du programme, les structures du PPES doivent poursuivre leurs travaux après l'achèvement de l'assistance technique de l'USAID.

Pour le futur, il est recommandé:

- D'achever les actions engagées et qui ne sont pas encore achevées.
- D'assurer le suivi des études en cours sur les mécanismes de financement.
- De poursuivre les réflexions sur les questions de politiques et sur les mécanismes de financement et de recouvrement des coûts.
- De statuer sur les questions identifiées comme urgentes telles que la clarification des aspects institutionnels se rapportant à la gestion des décharges des déchets solides, le financement de la réalisation des décharges et le recouvrement des coûts.
- De poursuivre l'assistance technique pour la réalisation du projet d'El Matar et poursuivre la démarche engageant le processus de production de foncier aménagé impliquant les municipalités et les privés dans d'autres communes.
- D'assurer la mise en oeuvre des trois activités prioritaires suivantes prévues par le PACT:
  - Assistance technique à la municipalité de Sousse pour la préparation d'un plan de communication et de sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet pilote El Matar.
  - Assistance technique pour la sous-traitance au secteur privé de l'exploitation de la décharge contrôlée de Sousse.
  - Assistance technique à l'ONAS pour établir les clauses spécifiques, analyser les offres, et établir le contrat final pour la concession d'une station d'épuration.

Ces activités pourraient être financées par d'autres bailleurs de fonds à travers une assistance technique qui ne pourrait que renforcer la pérennité du PPES.

La poursuite des activités du PACT et leur réalisation sans la présence de l'USAID, constituera le meilleur indice pouvant témoigner de la garantie assurée à la durabilité des actions engagées par le PPES. La revue annuelle vise à répondre à certaines questions spécifiques afin de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs fixés par le programme du PPES. Un résumé des réponses est présenté dans les paragraphes suivants.

B. Réalisation des objectifs du PPES

B1. La fourniture des services environnementaux par le secteur privé

Dans le secteur de l'assainissement liquide, un contrat avec un exploitant privé a déjà été signé et un autre est en voie de l'être. Dix autres contrats ont été programmés pour le IXème Plan. Un contrat de BOT est très probablement envisagé. Les critères de performance du PACT spécifiaient de conclure 12 contrats et un projet de BOT. Ainsi, ce secteur est en voie de satisfaire ces critères d'ici la fin du IXème Plan, soit en 2001.

Dans le secteur des déchets solides, 43 contrats ont été signés avec des sociétés privées et 17 autres sont à l'étude ou au stade des négociations. Les critères de performance du PACT spécifiaient de conclure 12 contrats et un projet de concession pour une décharge contrôlée. La composante relative à la collecte des déchets a largement dépassé les objectifs à atteindre mais la composante concernant les décharges demeure dans une situation incertaine.

Le projet d'aménagement foncier d'El Matar, à Sousse, a progressé plus lentement que les autres composantes du PPES. Ce projet est plus complexe et semble avoir adopté une approche novatrice impliquant une municipalité dans la fourniture du foncier aménagé, en partenariat avec le secteur privé et avec un recouvrement intégral des coûts. Le PACT prévoyait la mise en oeuvre d'un projet pilote et de cinq autres projets. A ce jour, il n y a eu que des tentatives informelles pour expliquer le projet aux propriétaires des terrains, et aucun projet de partenariat ne s'est concrétisé.

B2. La participation du secteur privé dans le financement des services environnementaux

Plusieurs études ont été menées et deux autres sont en cours. Des progrès notables ont été réalisés en matière de financement de la dépollution industrielle et des projets de collecte des déchets avec la participation des bénéficiaires privés. Les critères de performances établis dans le PACT avaient trait à l'établissement d'une politique de financement des investissements et d'instruments financiers mais ni l'un ni l'autre n'ont été réalisés. Le code d'incitation aux investissements et le FODEP ont été institués juste avant le lancement des activités du PPES.
La gestion des contrats avec les privés par les organismes publics

L'ONAS a montré ses capacités à maîtriser les techniques de contractualisation et à gérer un contrat de service avec un exploitant privé. Plusieurs municipalités ont réalisé la même performance dans le domaine de la collecte des déchets. La gestion des décharges contrôlées demeure incertaine parce que la responsabilité institutionnelle n'est pas claire. Le PACT prévoyait d'atteindre un niveau de gestion efficace dans tous ces domaines.

B3. La participation communautaire dans la sensibilisation du public

Plusieurs séminaires ont été organisés et une stratégie a été adoptée. Un projet pilote comprenant huit micro-projets a été réalisé dans deux villes, selon une approche communautaire. Plusieurs ONG ont été créées dans le domaine de l'environnement. Le PACT spécifiait que six projets pilotes devaient être réalisés.

C. Progrès réalisés au cours de l'année et durabilité des acquis

Les progrès et les résultats atteints par le PPES ont été décrits dans les chapitres précédents. Afin d'assurer la durabilité des résultats, il est indispensable d'identifier une entité institutionnelle ayant la volonté et les moyens humains et matériels de reproduire les activités réalisées à ce jour.

L'ONAS possède une réputation bien méritée dans le secteur de l'assainissement. Cet organisme a mis en oeuvre une stratégie de participation du secteur privé qui progresse lentement mais régulièrement. Des unités de contrôle de performances ont été créées pour la gestion des contrats avec les privés. Ainsi, la durabilité est assurée dans le secteur de l'assainissement.

Les municipalités sont responsables de la collecte des déchets. Elles ont montré un fort intérêt dans la participation du secteur privé. Le nouveau département de gestion des déchets solides à l'ANPE représente une étape importante dans l'établissement d'un cadre institutionnel national bien que ses attributions gagneraient à être clarifiées. Le renforcement de la formation du personnel municipal en matière de gestion des décharges contrôlées est indispensable afin que les municipalités assument cette responsabilité d'une manière adéquate. Cette composante semble durable, toutefois la responsabilité de la gestion des décharges contrôlées n'est pas encore claire pour les différentes parties concernées.

En revanche, il est plus complexe de porter un jugement sur le projet d'aménagement foncier d'El Matar. Après un démarrage timide, des progrès ont été réalisés récemment. L'approche consistant à mettre la municipalité au premier rang dans le cadre d'un accord tripartite avec l'administration et la banque est novateur et a nécessité un effort considérable de persuasion des responsables de l'administration. La durabilité de cette approche n'est pas clairement assurée.

Le financement par le privé a fait l'objet de plusieurs études dont certaines sont en cours d'élaboration. A ce jour, il n'y a pas encore eu de résultats tangibles.

La gestion des contrats avec les privés par l'ONAS dans le secteur de l'assainissement et par les municipalités dans le secteur de la collecte des déchets solides semble durable. En revanche, la gestion des contrats relatifs aux décharges contrôlées demeure incertaine et ne peut pas être considérée comme durable à ce jour.

La participation communautaire a donné de bons résultats dans deux villes et le processus semble durable. En général, les ONG sont confrontées à la difficile tâche de mobiliser des fonds pour financer leurs activités et les maintenir. Les Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds encouragent les initiatives des ONG mais seulement quelques unes d'entre elles peuvent fonctionner par leurs propres moyens.

L'équipe chargée de la revue recommande de réaliser les actions qui permettent d'assurer la durabilité et qui sont les suivantes: (1) la clarification du cadre institutionnel pour la gestion des décharges contrôlées, (2) la formation des cadres municipaux dans le domaine de la gestion des déchets solides et (3) l'adoption de l'approche expérimentée dans le cadre du projet d'El Matar.

D. Réalisation des activités et points de repères

Cette revue a été réalisée au cours de la quatrième année du projet dont la durée totale est de cinq ans. On peut dès lors, raisonnablement s'attendre à un taux de réalisation des activités avoisinant les 80%. Il est trop tôt pour mesurer les résultats du projet en fonction des points de repère qui ne sont en général significatifs qu'une fois les activités du projet totalement achevées. Cependant, l'équipe de la revue pense que le PPES est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés par le PACT bien que les plus ambitieux ne seront atteints qu'à la fin du IXème Plan.

D'autres bailleurs de fonds semblent prêts à continuer à fournir l'assistance requise pour atteindre ces objectifs. La GTZ fournit une aide importante au Ministère de l'Environnement dans le secteur de l'assainissement et des déchets solides. La Banque Mondiale est prête à soutenir des projets de BOT. Plusieurs bailleurs de fonds fournissent un soutien financier aux initiatives des ONG.

E. Contribution de l'assistance technique

L'assistance technique a porté sur un ensemble d'actions comprenant des études de stratégie, de faisabilité, de proposition de normes, de procédures contractuelles, de projets pilotes et des évaluations. La multiplication des projets fait partie de ce processus mais n'a pas été appliquée sauf pour les projets de collecte. L'équipe chargée de la revue pense que l'assistance technique a contribué d'une manière significative à la prise de conscience et au développement des capacités locales et a joué un rôle de catalyseur dans l'accroissement de la participation du secteur privé dans les services environnementaux. Il semble aussi que la coordination avec les autres bailleurs de fonds a été suffisamment efficace pour éviter les doubles emplois. Il a été noté que les autres bailleurs de fonds ont souvent été associés aux séminaires et aux efforts en matière de planification.

F. Objectifs du PACT en relation avec ceux du Gouvernement tunisien

Comme indiqué précédemment, les objectifs du gouvernement sont consistants avec ceux du PACT (puisqu'en effet le PPES est un projet conjoint USAID/GOT bien que beaucoup d'entre eux ne seront pas réalisés avant l'achèvement du PPES en septembre 1998). Le gouvernement pourrait accélérer le rythme de réalisation des activités sous l'hypothèse qu'il soit satisfait de l'évaluation des performances du secteur privé. Toutefois, le gouvernement a montré clairement qu'il comptait avancer dans ce processus avec prudence compte tenu des incertitudes associées aux changements radicaux requis qu'il faut introduire afin de faciliter la participation du secteur privé dans le secteur environnemental. Plusieurs recommandations spécifiques sont suggérées dans chaque section de ce rapport.

G. Progrès réalisés par les projets pilotes

Des projets pilotes ont été prévus (dans un premier site puis dans cinq autres) pour chacune des composantes relatives au réseau d'assainissement, aux stations d'épuration, à la collecte des

déchets, aux décharges, à l'aménagement foncier et à la participation communautaire. Un projet pilote de sous-traitance de l'exploitation d'un réseau d'assainissement est en cours. Un projet de sous-traitance de l'exploitation de trois stations d'épuration est sur le point de démarrer. Un projet pilote de sous-traitance de la collecte est en oeuvre et plusieurs autres ont été lancés par les municipalités. Le projet pilote relatif à une décharge contrôlée a pris du retard. Le projet d'aménagement foncier El Matar est encore au stade de démarrage et un projet pilote de participation communautaire a été mis en oeuvre.

A la lumière de l'appréciation par l'équipe chargée de la revue des priorités du gouvernement, il est recommandé ce qui suit:

- En supposant que les résultats des évaluations des projets ultérieurs de sous-traitance de l''exploitation du réseau et des stations d'épuration soient positifs, l'ONAS devrait procéder à la réalisation de projets normaux plutôt que pilotes et devrait accroître la taille des contrats avec les privés.

- Le nombre de contrats de collecte des déchets solides a déjà évolué au delà du stade des projets pilotes au vu du nombre de contrats déjà réalisés. La gestion des décharges nécessite de prendre une décision politique en matière de responsabilité de gestion, de financement et de normes à appliquer, avant le démarrage des projets pilotes.

- Le projet pilote EL Matar est au stade du démarrage quoique certains progrès ont été accomplis. Les conventions de gestion et de maîtrise d'ouvrages doivent être signées.

- Les activités des ONG sont nombreuses dans le secteur de l'environnement mais ces organisations ne bénéficient pas d'un soutien financier suffisant de la part du gouvernement. D'autres bailleurs de fonds leur fournissent de l'assistance. Il est donc recommandé d'axer cette assistance sur les aspects techniques de manière à renforcer leurs capacités et de ne plus réaliser d'autres projets pilotes.

H. Priorités compte tenu des fonds restants

Environ 325 000 Dinars demeurent disponibles pour réaliser d'autres activités. Pour le futur, il est recommandé d'assurer la mise en oeuvre des trois activités suivantes prévues par le PACT:

- Assistance technique à la municipalité de Sousse pour la préparation d'un plan de communication et de sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet pilote El Matar.

- Assistance technique pour la sous-traitance au secteur privé de l'exploitation de la décharge contrôlée de Sousse.

- Assistance technique à l'ONAS pour établir les clauses spécifiques, analyser les offres, et établir le contrat final pour la concession d'une station d'épuration.

La plupart des activités restantes sont intéressantes et devraient être poursuivies afin d'assurer la pérennité des acquis du PPES.

I. Progrès en études d'impact environnemental

La législation tunisienne a institutionnalisé ces procédures et l'ANPE réalise chaque année des progrès significatifs par le nombre de projets évalués. A ce jour, le nombre d'études réalisées par l'ANPE a dépassé les 700 dont 200 études ont porté sur l'aménagement du territoire. Quant aux projets de réhabilitation, ils demeurent soumis à l'établissement d'une notice d'impact.

ANNEXE A

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

La Participation du Secteur Priv? dans les Services Environnementaux (PPES)

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

(Troisi?me Revision du 16/07/96)

OBJECTIF 1: Accro?tre la participation du secteur priv? dans la fourniture de services environnementaux urbains

ACTIONS	ACTIVITES	POINTS DE REPERE	DATE	RESPONSABLE
.A D?finir l'organisation des march?s pour favoriser la participation du secteur priv? dans la fourniture de services urbains environnementaux	1.A.I + Assistance technique aux organismes concern?s pour l'analyse de la structure des march?s susceptible de favoriser la cr?ation de soci?t?s priv?es dans la prestation de services environnementaux et de garantir des conditions de concurrence entre les soci?t?s ? cr?er	1.A(1) + Analyse de la structure des march?s pr?par?e	12/94	Minist?re de l'Environnement et de l'Am?nagement du Territoir (MEAT)
	1.A.II + Assistance technique aux organismes concern?s pour l'identification des types de soci?t?s priv?es potentiellement interess?es	1.A(2) + Types de soci?t?s potentiellement interess?es identifi?s	12/94	
.B Etablir des mesures incitatives pour encourager l'entr?e d'entreprises priv?es, en particulier les PME, dans le secteur des services environnementaux urbains	1.B.I + Assistance technique aux organismes concern?s pour l'?tude sur l'application du Code des Investissements en vue de d?terminer les effets des crit?res d'?ligibilit? en ce qui concerne les types de soci?t?s priv?es interess?es aux services environnementaux urbains	1.B(1) + Etude sur les crit?res d'?ligibilit? pr?par?e	2/94	Minist?re du D?veloppement Economique (MDE), MEAT
		1.B(2) + Crit?res d'?ligibilit? adopt?s	9/94	
	1.B.II X Assistance technique aux organismes concern?s pour l'analyse des moyens d'augmenter l'acc?s au financement pour les soci?t?s priv?es qui se lancent dans le domaine des services environnementaux	1.B(3) X Analyse des options financi?res pr?par?e	6/97	
		1.B(4) + Le fonds de d?pollution (FODEP) mis en place	3/95	MEAT
.C Etablir et/ou modifier les proc?dures contractuelles dans les domaines de l'assainissement des eaux us?es et de la collecte et la d?charge des ordures m?nag?res pour mieux les adapter ? la participation du secteur priv?	1.C.I + Assistance technique ? l'ONAS pour la pr?paration d'un contrat type de sous-traitance de l'exploitation d'un r?seau d'?gouts et v?rification des proc?dures d'octroi du march?	1.C(1) + Contrat type de sous-traitance de l'exploitation d'un r?seau d'?gouts pr?par? et proc?dures de l'octroi du march? v?rifi?es	6/95	MEAT
	1.C.II + Assistance technique ? l'ONAS pour la pr?paration d'un contrat type de sous-traitance de l'exploitation d'une station d'?puration et v?rification des proc?dures d'octroi du march?	1.C(2) + Contrat type de sous-traitance de l'exploitation d'une station d'?puration pr?par? et proc?dures de l'octroi du march? v?rifi?es	6/95	MEAT (mi-fait)
	1.C.III Ø Assistance technique ? l'ONAS pour la pr?paration d'un *contrat type de concession d'une station d'?puration et/ou* CET et v?rification des proc?dures d'octroi du march?	1.C(3) Ø Contrat type de concession et/ou CET d'une *station d'?puration et proc?dures de l'octroi* du march? v?rifi?es	6/97	MEAT
	1.C.IV + Assistance technique ? l'organisme concern? pour terminer la pr?paration d'un contrat type de sous-traitance de la collecte des ordures m?nag?res et v?rification des proc?dures d'octroi du march?	1.C(4) + Contrat type de sous-traitance de la collecte des ordures m?nag?res pr?par? et proc?dures de l'octroi du march? v?rifi?es	8/96	Minist?re de l'Int?rieur (MI) MEAT
	1.C.V X Assistance technique ? l'organisme concern? pour la pr?paration d'un contrat type de sous-traitance de l'exploitation d'une d?charge contr?l?e et v?rification des proc?dures d'octroi du march?	1.C(5) X Contrat type de sous-traitance de l'exploitation d'une d?charge contr?l?e pr?par? et proc?dures de l'octroi du march? v?rifi?es	6/97	MI, MEAT

[redacted] Activité achevée X : Activité en cours Ø : NON ACHEVÉ

32 12 12 = 56

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

(Troisi?me Revision du 16/07/96)

OBJECTIF 1: Accro?tre la participation du secteur priv? dans la fourniture de services environnementaux urbains

ACTIONS	ACTIVITES	POINTS DE REPERE	DATE	RESPONSABLE
1.C Etablir et/ou modifier les proc?dures contractuelles dans les domaines de l'assainissement des eaux us?es et de la collecte et la d?charge des ordures m?nag?res pour mieux les adapter ? la participation du secteur priv? (suite)	1.C.VI Assistance technique ? l'organisme concern? pour la pr?paration d'un contrat type de concession d'une d?charge contr?l?e et v?rification des proc?dures d'octroi du march?	1.C(6) Contrat type de concession d'une d?charge contr?l?e pr?par? et proc?dures de l'octroi du march? v?rifi?es	6/98	MI,MEAT
	1.C.VII Assistance technique ? l'organisme concern? pour la pr?paration d'un contrat type de partenariat municipalit?/promoteur priv? pour l'am?nagement foncier et v?rification des proc?dures d'octroi du march?	1.C(7) Contrat type de partenariat municipalit?/promoteur priv? pour l'am?nagement foncier et proc?dures de l'octroi du march? v?rifi?es	6/96	Minist?re de l'Equipement et de l'Habitat (MEH), MI
1.D Solliciter l'int?r?t du secteur priv? pour les services environnementaux urbains	1.D.I Assistance technique aux organismes concern?s pour la pr?paration de tables rondes: identification de socl?t?s priv?es potentiellement interess?es; pour chaque type de soci?t? ? cr?er, pr?paration des ?tudes de pr?-faisabilit? sur les plans technique et financier (y compris les comptes d'exploitation pr?visionnels et le taux de rentabilit? interne)	1.D(1) Table ronde sur le march? potentiel et les mesures de soutien dans les domaines de la collecte et d?charge des ordures m?nag?res	12/95	MEAT, MI
		1.D(2) Table ronde sur le march? potentiel et les mesures de soutien dans les domaines de l'exploitation des r?seaux d'assainissement et des stations d'?puration	10/94	MEAT
	1.D.II Assistance technique aux organismes concern?s pour l'animation des tables rondes avec la participation d'experts et praticiens am?ricains	1.D(3) Table ronde sur les opportunit?s d'investisse--ment dans le domaine de la concession des stations d'?puration et d?charges contr?l?es	3/97	MEAT, MI
	1.D.III Assistance technique pour l'?laboration d'une strat?gie de communication sur la participation du secteur priv? dans les secteurs de l'assainissement et des d?chets solides	1.D(4) Table ronde sur les opportunit?s d'investi--ssement dans l'am?nagement foncier	9/98	MEH, MI
		1.D(5) Strat?gie de communication ?labor?e	9/98	MEAT
1.E Etablir des mesures de soutien pour faciliter l'entr?e des entreprises priv?es, en particulier les PME, dans le secteur des services environnementaux urbains	1.E.I Assistance technique aux organismes concern?s pour l'?tablissement d'un programme de formation pour les promoteurs de projets concernant (1) l'exploitation des r?seaux d'?gouts et des stations d'?puration, et (2) la collecte des ordures m?nag?res et l'exploitation des d?charges contr?l?es	1.E(1) Programme de formation ?tabli	3/96	MEAT, MI
		1.E(2) X Stages et Sessions de formation effectu?s	6/97	
	1.E.II Assistance aux organismes concern?s pour d?velopper la prestation de services locaux de consultance dans la gestion des services environnementaux	1.E(3) X Bureaux d'Etudes locaux intervenant dans la gestion des services environnementaux	6/95	
1.F Etablir des projets de d?monstration de privatisation des services environnementaux dans des municipalit?s pilotes	1.F.I Assistance technique ? l'ONAS pour ?tablir les clauses sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la sous-traitance de l'exploitation d'un r?seau d'?gouts et d'une station d'?puration	1.F(1) Exploitation d'un r?seau d'?gouts sous-trait?e ? une soci?t? priv?e dans un lieu donn?	10/96	MEAT
		1.F(2) Exploitation d'un r?seau d'?gouts sous-trait?e dans cinq autres lieux	12/98	MEAT
	1.F.II Assistance technique ? l'ONAS pour ?tudier la faisabilit? de la concession d'une station d'?puration et/ou d'une CET	1.F(3) Exploitation d'une station d'?puration sous-trait?e ? une soci?t? priv?e dans un lieu donn	6/97	MEAT

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

(Troisi?me Revision du 16/07/96)

OBJECTIF 1: Accro?tre la participation du secteur priv? dans la fourniture de services environnementaux urbains

ACTIONS	ACTIVITES	POINTS DE REPERE	DATE	RESPONSABLE
1.F Etablir des projets de d?monstration de privatisation des services environnementaux dans des municipalit?s pilotes (suite)	1.F.III Assistance technique ? l'ONAS pour ?tablir les clauses sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la concession d'une station d'?puration	1.F(4) Exploitation d'une station d'?puration sous-trait?e ? une soci?t? priv?e dans cinq autres lieux	9/98	MEAT
	1.F.IV Assistance technique ? l'ONAS pour l'?valuation des projets pilotes en mati?re d'assainissement d'eaux us?es	1.F(5) Exploitation d'un syst?me d'assainissement des eaux us?es dans une petite ville non d?sservie par l'ONAS et dot?e d'un r?seau d'?gouts, sous-trait?e ? une soci?t? priv?e	6/96	MEAT, MI
	1.F.V Assistance technique ? l'ONAS pour v?rifier la faisabilit? de confier au secteur priv? l'exploitation de l'assainisse--ment dans le cas des municipalit?s non prises en charge par l'ONAS(y compris celles d?sservies par un r?seau d'?gouts et non d?sservies par un r?seau d'?gouts)	1.F(6) Exploitation d'un syst?me d'assainissement des eaux us?es dans une petite ville non d?sservie par l'ONAS et sans r?seau d'?gouts, sous-trait?e ? une soci?t? priv?e	11/96	MEAT, MI
	1.F.VI Assistance technique au Minist?re de l'Int?rieur pour ?tablir les clauses sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la sous-traitance de la collecte des ordures m?nag?res	1.F(7) Etude de faisabilit? pour la concession et/ou CET d'une station d'?puration r?alis?e	6/97	MEAT
	1.F.VII Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour v?rifier la faisabilit?, ?tablir les clauses sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la sous-traitance de l'exploitation d'une d?charge contr?l?e	1.F(8) Concession et/ou CET d'une station d'?puration r?alis?e	6/98	MEAT
	1.F.VIII Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour v?rifier la faisabilit?, ?tablir les clauses sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la concession d'une d?charge contr?l?e	1.F(9) Collecte des ordures m?nag?res sous-trait?e ? une soci?t? priv?e dans un lieu donn?	10/96	MI
	1.F.IXa Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour ?valuer le projet pilote de sous-traitance de la collecte des ordures m?nag?res	1.F(10) Rapport d'?valuation du projet pilote de la Collecte des ordures m?nag?res ?tabli	6/97	MI
	1.F.IXb Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour ?valuer le projet pilote en sous-traitance de l'exploitation d'une d?charge contr?l?e	1.F(11) Collecte des ordures m?nag?res sous-trait?e ? une soci?t? priv?e dans cinq autres lieux	5/96	MI
	1.F.IXc Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour v?rifier la faisabilit?, ?tablir les clause sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la concession d'une station de compostage	1.F(12) Exploitation d'une d?charge contr?l?e sous-trait?e ? une soci?t? priv?e	12/97	MEAT, MI
	1.F.X Assistance technique au Minist?re de l'Equipement et de l'Habitat pour ?valuer les r?sultats des partenariats actuels et pour pr?parer le projet pilote en am?nagement foncier	1.F(13) Rapport d'?valuation du projet-pilote d'exploi--tation d'une d?charge control?e ?tabli	9/98	MEAT, MI
	1.F.XIa Assistance technique au Minist?re de l'Equipement et de l'Habitat pour la pr?paration, l'ex?cution et l'?valuation du projet pilote en am?nagement foncier	1.F(14) Concession d'une d?charge contr?l?e r?alis?e	12/96	MEAT, MI
		1.F(15) Concession et exploitation d'une station de compostage mixte r?alis?e	9/98	MEAT
		1.F(16) Evaluation des partenariats pr?par?e	3/94	MEH, MI
		1.F(17) Partenariat d'am?nagement foncier impliquant un lotisseur priv? et une municipalit? ?tabli	7/97	MEH, MI
		1.F(18) Partenariat d'am?nagement foncier ?tabli dans cinq autres lieux	9/98	MEH, MI

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

(Troisi?me Revision du 16/07/96)

ACTIONS	ACTIVITES	POINTS DE REPERE	DATE	RESPONSABLE
OBJECTIF 1: Accro?tre la participation du secteur priv? dans la fourniture de services environnementaux urbains				
1.F Etablir des projets de d?monstration de privatisation des services environnementaux dans des municipalit?s pilotes (suite)	1.F.I.b X Assistance technique ? la Municipalit? de Sousse pour l'organisation d'une concertation avec les priv?s propri?taires des terrains pour le lancement de l'op?ration de partenariat ? El Matar	1.F(20) Atelier de Concertation organis?	12/96	MEH, MI
	1.F.I.c Assistance technique ? la Municipalit? de Sousse pour la pr?paration d'un document de projet pour El Matar	1.F(21) Document du projet d'El Matar ?labor?	10/95	MEH, MI
	1.F.I.d Assistance technique ? la Municipalit? de Sousse pour la pr?paration d'un plan de communication/sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet El Matar	1.F(22) Plan de communication pour El Matar pr?par?	6/97	MEH, MI
OBJECTIF 2: Accro?tre la participation du secteur priv? dans le financement des services environnementaux urbains				
2.A Introduire des obligations et/ou d'autres instruments financiers afin de couvrir les c?uts d'investissement des infrastructures de protection de l'environnement urbain	2.A.I Assistance technique aux organismes concern?s pour l'?valuation des besoins suppl?mentaires de financement	2.A(1) Evaluation des besoins suppl?mentaires de financement en fonction des ?ch?anciers des travaux dans les secteurs de l'assainisse--ment et des ordures m?nag?res	3/95	MDE, MI
	2.A.II X Assistance technique aux organismes concern?s pour l'analyse(c?uts/avantages, faisabilit? administrative, impact fiscal) des options pour recourir aux march?s tunisiens et ?trangers	2.A(2) X Evaluation des options pour le financement des investissements achev?e	6/97	Minist?re des Finances(MF)
	2.A.III X Assistance technique aux organismes concern?s pour la cr?ation et le lancement de nouveaux instruments financiers	2.A(3) Politique de financement des investissements adopt?e par le Minist?re des Finances, la Banque Centrale, et le MDE	1/96	MEAT
		2.A(4) X Etude de faisabilit? technique et institutionnell sur les m?canismes de financement des b?n?ficiaires r?alis?e	12/96	MEH
		2.A(5) Premier instrument financier lanc? sur le march?	6/96	MDE, MF
2.B Etablir des politiques de recouvrement des c?uts et des politiques de subvention transparentes afin d'am?liore le recouvrement, aupr?s des b?n?ficiaires, des c?uts d'investissement et d'exploitation des services environnementaux et de mieux cibler les subventions	2.B.II Assistance technique ? l'ONAS pour une ?tude sur l'assainissement des eaux visant ? ?tablir les c?uts r?els (exploitation et immobilisations), ? les comparer avec les revenus, ? identifier les avenues de solutions en mati?re d'augmentation du taux de recouvrement(redevances et autres) et le ciblage des subventions	2.B(1) X Etudes sur le recouvrement des c?uts et les subventions pr?par?e (assainissement et ordures m?nag?res)	3/97	MEAT
		2.B(2) X Recommandations des ?tudes (assainissement et ordures m?nag?res) accept?es et implant?es	6/97	MI
	2.B.III Assistance technique aux organismes concern?s pour un ?tude similaire sur les ordures m?nag?res			

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

(Troisi?me Revision du 16/07/96)

OBJECTIF 3: Atteindre, au niveau des minist?res, des organismes sp?cialis?s et des municipalit?s, une gestion efficace des contrats avec les soci?t?s priv?es pour la prestation de services environnementaux

ACTIONS	ACTIVITES	POINTS DE REPERE	DATE	RESPONSABLE
3.A Appuyer les efforts du Minis--t?re du Plan pour assurer un monitoring efficace du d?veloppement de nouvelles relations entre entit?s publiques et priv?es et du bilan de ces relations en mati?re de services environnementaux	3.A(I) + Assistance technique au Minist?re du Plan pour cr?er une unit? de monitoring et de suivi des programmes urbains	3.A(1) + Unit? de Monitoring et de Suivi des programmes urbains cr??e et pourvue en personnel	12/95	MDE
3.B Atteindre au niveau de l'ONAS une gestion efficace des contrats avec le secteur priv? pour l'assainissement des eaux us?es	3.B.I + Assistance technique ? l'ONAS pour ?laborer une strat?gie nationale des services d'assainissement	3.B(1) Ø Montage institutionnel en mati?re d'assainissement et de drainage urbain pour les petites municipalit?s	6/96	MEAT
	3.B.II + Assistance technique ? l'ONAS pour (1) v?rifier les norme de performance pour le traitement des eaux us?es et (2) ?tablir les exigences pour l'exploitation des r?seaux	3.B(2) + Strat?gie nationale de la privatisation des services d'assainissement ?labor?e	9/95	
	3.B.III Ø Assistance technique aux organismes concern?s pour r?diger un guide de conception pour syst?mes d'assainissement non-conventionnels (technologies adapt?es aux petites municipalit?s)	3.B(3) + Normes de performance pour le traitement des eaux us?es v?rifi?es	6/94	
		3.B(4) + Exigences pour l'exploitation des r?seaux d'?gouts ?tablies	1/94	
	3.B.IV + Assistance technique et formation ? l'ONAS pour l'Unit? de Contr?le de Performance (UCP)	3.B(5) Ø Guide pour la r?alisation de syst?mes d'assainissement non-conventionnels r?dig?	9/98	
		3.B(6) + UCP ? l'ONAS, cr??e et pourvue en personnel	7/95	
		3.B(7) + Formation du personnel de l'ONAS, ?ffectu?e	12/95	
3.C Atteindre au niveau des Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur, de l'ONAS, et de l'ANPE, une gestion efficace des contrats dans le domain de la collecte, la d?charge et le traitement des ordures m?nag?res	3.C.I X Assistance technique aux organismes concern?s pour effectuer un montage institutionnel	3.C(1) X Montage institutionnel effectu?	12/96	MEAT
	3.C.II + Assistance technique aux organismes concern?s pour l'?laboration de la strat?gie nationale de la particlpation du secteur priv? dans la collecte, la d?charge et le traitement des ordures m?nag?res	3.C(2) + El?ments de Strat?gie de privatisation des services de collecte, de d?charge et de traitement des ordures m?nag?res ?labor?e	6/95	MEAT, MI
		3.C(3) Ø Guide de technologies rattach?es aux ordures m?nag?res r?dig?	9/98	
	3.C.III Ø Assistance technique aux organismes concern?s pour continuer le d?veloppement des technologies rattach?es aux ordures m?nag?res(collecte, d?charge contr?l?e,..) et r?diger un guide de conception	3.C(4) + Normes pour la collecte et le traitement des ordures m?nag?res d?finies	6/95	
		3.C(5) + Atelier sur les normes et la r?glementation en mati?re de d?chets solides organis?	3/96	
	3.C.IV + Assistance technique aux organismes concern?s pour ?tablir des normes de performance et des moyens contr?le pour la collecte, la d?charge et le traitement des ordures m?nag?res	3.C(6) X Unit? de Contr?le de Performance (UCP) cr??e et pourvue en personnel	6/97	
		3.C(7) + Programme National de gestion des d?chets solides ?labor?	1993	
	3.C.V + Assistance technique et formation aux organismes concern?s pour cr?er l'Unit? de Contr?le de Performance	3.C(8) + Cadre r?glementaire des D?chets solides ?tabli	4/96	

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

(Troisi?me Revision du 16/07/96)

OBJECTIF 3: Atteindre, au niveau des minist?res, des organismes sp?cialis?s et des municipalit?s, une gestion efficace des contrats avec les soci?t?s priv?es pour la prestation de services environnementaux

ACTIONS	ACTIVITES	POINTS DE REPERE	DATE	RESPONSABLE
3.D Renforcer la capacit? des Municipalit?s de cr?er, en collaboration avec le Minist?--re de l'Equipement et de l'Habitat, des partenariats avec le secteur priv? pour la production de lots viabilis?s	3.D.I Assistance technique pour ?valuer les options de renforcement du r?le des municipalit?s dans le processus de ma?trise fonci?re	3.D(1) Evaluation des options de renforcement du r?le des municipalit?s dans le processus de ma?trise fonci?re pr?par?e	9/94	MEH
	3.D.II Etude sur le r?le potentiel des partenariats dans la r?habilitation des r?seaux de base et du bati dans le tissu ancien	3.D(2) Etude sur le r?le potentiel des partenariats dans la r?habilitation des tissus anciens pr?par?e	9/98	MEH, MI
3.E Atteindre, au niveau des municipalit?s, une gestion efficace des contrats de sous-traitance des services environnementaux urbains	3.E.I Assistance technique aux organismes concern?s pour renforcer les capacit?s des municipalit?s dans la sous-traitance de la collecte des ordures	3.E(1) Actions de formation relatives ? la sous-traitance de la collecte des ordures m?nag?res effectu?es	10/94	MI
	[redacted] Assistance technique aux organismes concern?s pour renforcer la capacit? de confier l'exploitation des d?charges contr?l?es au secteur priv?	[redacted] Actions de formation relatives ? la sous-traitance de l'exploitation des d?charges contr?l?es effectu?es	6/97	MEAT, MI
	[redacted] Assistance technique aux organismes concern?s pour renforcer les capacit?s des municipalit?s dans la sous-traitance des syst?mes d'assainissement des eaux us?es	[redacted] Actions de formation relatives ? la sous-traitance des syst?mes d'assainissement des eaux us?es effectu?es	11/94	MEAT

PLAN D'ACTION COMMUN (PACT)

(Troisi?me Revision du 16/07/96)

OBJECTIF 4: Accro?tre la participation communautaire dans le processus de sensibilisation en ce qui concerne l'environnement

ACTIONS	ACTIVITES	POINTS DE REPERE	DATE	RESPONSABLE
4.A Encourager la participation des ONGs dans les activit?s de sensibilisation en ce qui concerne l'environnement	4.A.1 Assistance aux ONGs nationales concern?es par l'environnement pour des actions de sensibilisation des citoyens aux questions environnementales	4.A(1) Actions de sensibilisation	12/95	MEAT, MI
4.B Renforcer le dialogue entre les organismes gouvernementaux et l'ensemble des ONGs concern?es par les questions environnementales	4.B.1 X Financement de l'organisation de conf?rences tunisiennes avec la participation de dirigeants d'ONGs am?ricains concern?s par l'environnement	4.B(1) 1?re Conf?rence Nationale ONGs/Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur sur la politique de l'environnement, donn?e	9/95	MEAT
		4.B(2) 2?me Conf?rence Nationale ONGs/Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur sur la politique de l'environnement, donn?e	9/96	
		4.B(3) 3?me Conf?rence Nationale ONGs/Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur sur la politique de l'environnement, donn?e	6/97	
		4.B(4) 4?me Conf?rence Nationale ONGs/Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur sur la politique de l'environnement, donn?e	6/98	
	4.B.2 Etablir une strat?gie nationale de participation des ONGs dans les activit?s environnementales	4.B(5) Strat?gie ?tablie	8/96	MEAT, MDE, MI, MEH
.C Faire participer des ONGs ? des micro-projets pilotes dans la prestation de services environnementaux	4.C.1 Assistance technique aux ONGs pour ex?cuter des micro-projets dans les services environnementaux	4.C(1) Micro-projet pilote effectu? dans deux municipalit?s	6/96	MEAT, MI
		4.C(2) Micro-projets pilotes effectu?s dans cinq autres municipalit?s	1/98	MEAT, MI
		4.C(3) Projet pilote de collecte s?lective des d?chets m?nagers exp?riment? dans un quartier de Tunis	6/96	MEAT, MI

PROGRAMME TRIENNAL D'ACTIVITES DU PACT : 1996-1997-1998

(Programme approuv? le 16/7/96 par le Comit? de Coordination du HG-V)

R?ference PACT	PERIODE Activit?s
	B. OCTOBRE 1996 - SEPTEMBRE 1997 (Suite)
1.C.V X	9. Assistance technique ? l'organisme concern? pour terminer la pr?paration d'un contrat type de sous--traitance de l'exploitation d'une d?charge contr?l?e et v?rification des proc?dures d'octroi du march?
1.F.V X	10. Assistance technique ? l'ONAS pour l'?valuation des projets pilotes en mati?re d'assainissement des eaux us?es
	11. 4?me revue annuelle du PPES/S?minaire sur l'impact du programme HG-V
	C. OCTOBRE 1997 - SEPTEMBRE 1998
1.F.VII ∅	1. Assistance Technique pour la sous-traitance au secteur priv? de l'exploitation de la d?charge contr?l?e de Sousse
1.F.IXc ∅	2. Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour v?rifier la faisabilit?, ?tablir les clauses sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la concession d'une station de compostage
1.F.IXb ∅	3. Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour ?valuer le projet pilote en sous-traitance de l'exploitation d'une d?charge contr?l?e
1.C.VI ∅	4. Assistance technique ? l'organisme concern? pour la pr?paration d'un contrat type de concession d'une d?charge contr?l?e et v?rification des proc?dures d'octroi du march?
1.F.III ∅	5. Assistance technique ? l'ONAS pour ?tablir les clauses sp?cifiques, analyser les offres et ?tablir le contrat final pour la concession d'une station d'?puration
4.A.I	6. Assistance aux ONGs nationales concern?es par l'environnement pour des actions de sensibilisation des citoyens aux questions environnementales
4.B.I	7. Financement de l'organisation de conf?rences tunisiennes avec la participation de dirigeants d'ONGs am?ricains concern?s par l'environnement
[redacted] X	8. Assistance technique aux organismes concern?s pour l'analyse des moyens d'augmenter l'acc?s au financement pour les soci?t?s priv?es qui se lancent dans le domaine des services environnementaux
1.D.III ∅	9. Assistance technique pour l'?laboration d'une strat?gie de communication sur la participation du secteur priv? dans les secteurs de l'assainissement et des d?chets solides
3.B.III ∅	10. Assistance technique aux organismes concern?s pour r?diger un guide de conception pour syst?mes d'assainissement non-conventionnels (technologies adapt?es aux petites municipalit?s)
3.C.III ∅	11. Assistance technique aux organismes concern?s pour continuer le d?eveloppement des technologies rattach?es aux ordures m?nag?res (collecte, d?charge contr?l?e,..) et r?diger un guide de conception
3.D.II ∅	12. Etude sur le r?le potentiel des partenariats dans la r?habilitation des r?seaux de base et du bati dans le tissu ancien

PROGRAMME TRIENNAL D'ACTIVITES DU PACT : 1996-1997-1998

(Programme approuv? le 16/7/96 par le Comit? de Coordination du HG-V)

21-May-97

?ference PACT	PERIODE Activit?s
	A. OCTOBRE 1995 - SEPTEMBRE 1996
C.IV	1. Assistance technique ? l'organisme concern? pour terminer la pr?paration d'un contrat-type de sous-traitance de la collecte des ordures m?nag?res et v?rification des proc?dures d'octroi du march?
F.II	2. Assistance technique ? l'ONAS pour ?tudier la faisabilit? de la concession d'une station d'?puration et/ou d'une CET
F.XIb	3. Assistance technique ? la Municipalit? de Sousse pour l'organisation d'une concertation avec les priv?s propri?taires des terrains pour le lancement de l'op?ration de partenariat ? El Matar
B.II	4. Etablir une strat?gie de participation des ONGs dans les activit?s environnementales
F.V	5. Etude de faisabilit? des villes non prises en charge par l'ONAS
	6. 3?me revue annuelle du PPES
A.III	7. Assistance technique aux organismes concern?s pour la cr?ation et le lancement de nouveaux *instruments financiers*
F.XIa	8. Assistance technique au MI et au MEH pour la pr?paration et l'ex?cution du projet pilote d'El Matar a. Assistance Technique et Conseil en am?nagement foncier et financement d'infrastructures (SKanoun) b. Etude des circuits de recouvrement des co?ts c. Modalit?s d'application de la strat?gie fonci?re
	B. OCTOBRE 1996 - SEPTEMBRE 1997
F.XIa	1. Assistance technique aux Minist?res de l'Environnement et de l'Int?rieur pour ?valuer le projet pilote de *sous-traitance de la collecte des ordures m?nag?res*
C.VI	2. Assistance technique et formation aux organismes concern?s pour cr?er l'Unit? de Contr?le de Performance de gestion des d?chets solides
E.IV/1.E.(2)	3. Assistance technique aux organismes concern?s pour renforcer la capacit? de confier l'exploitation des d?charges contr?l?es au secteur priv?/Stages de formation
B.(I)	4. Etude sur le recouvrement des co?ts en mati?re de d?chets solides
A.III	5. Assistance technique aux organismes concern?s pour l'analyse (co?ts/avantages, faisabilit? administrative, impact fiscal) des options pour recourir aux march?s tunisiens et ?trangers
C.I	6. Assistance technique aux organismes concern?s pour effectuer un montage institutionnel (Assistance technique ? l'Unit? "D?chets Solides" de l'ANPE)
F.XIa	7. Assistance technique au MI et au MEH pour la pr?paration et l'ex?cution du projet pilote d'El Matar a. Assistance Technique et Conseil en am?nagement foncier et financement d'infrastructures (SKanoun)
C.VII	b. Assistance technique ? l'organisme concern? pour la pr?paration d'un contrat type de partenariat municipalit?/prom. priv? pour l'am?nagement foncier et v?rification des proc?dures d'octroi du march?
F.XId	c. Assistance technique ? la Municipalit? de Sousse pour la pr?paration d'un plan de communication et de sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet El Matar
C.III	8. Assistance technique ? l'ONAS pour la pr?paration d'un contrat-type de concession d'une station d'?puration et/ou CET et v?rification des proc?dures d'octroi du march?

ANNEXE B

LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

ANNEXE B
LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

Ministère du Développement Economique

Chadli Aissa	Directeur Général de l'Infrastructure
Mokhtar Hammami	Directeur Adjoint de l'Infrastructure

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Fayez Ayed	Chef de Cabinet
Mounir Ferchichi	Directeur Etudes et Projets, ANPE
Ameur Jeridi	Relations ONG
Farid Sakly	Directeur Régional de l'Environnement, Ariana
Younès Elloumi	Directeur, Département Déchets Solides, ANPE
Lotfi Marouani	Directeur, CITET

ONAS

Abderrahman Gannoun	Président Directeur Général
Habib HadjAli	Chef, Département Développement
Nejib Abid	Directeur du Développement

Municipalité de Sousse

Lamjed Ammar	Directeur de l'Environnement

Ministère de l'Intérieur

Salah Boussatâa	Directeur Général des Collectivités Publiques Locales
Adel Guettat	Sous-Directeur de l'Environnement, DGCPL
Hédi Zakhama	Directeur des Finances Locales, DGCPL
Samir Châaba	Directeur des Etudes, CPSCL
Mohamed Zeydi	Directeur des Finances, CPSCL

USAID/RHUDO

Scott Dobberstein	Directeur Régional par intérim
Fathi Kraiem	Conseiller, Responsable du PPES
Fadhel Ghariani	Conseiller en Assainissement Liquide
Mounir Majdoub	Conseiller en Aménagement Foncier
Paul des Rosiers	Global Bureau/USAID/Washington
David L. Painter	Global Bureau/USAID/Washington

Ministère de l'Equipement et de l'Habitat

Fathi Mansouri	Directeur des Programmes, ARRU

Autres

Christian Echaroux	Directeur de la Société Méditerranéenne pour l'Environnement "SOMEDEN"
Michael Lippe	Consultant, ICMA
Samir Kanoun	Consultant

ANNEXE C

LISTE DES RAPPORT CONSULTES

ANNEXE C
LISTE DES RAPPORTS CONSULTES

PADCO/EICO/SMART, Etude sur la stratégie nationale de participation du secteur privé dans le domaine de l'assainissement liquide en Tunisie (Rapport définitif); Avril 1996.

RTI/SMART, Eléments de stratégie nationale pour la participation du secteur privé à la gestion des déchets solides (Rapport définitif); Octobre 1995.

RTI/ SMART, Participation du secteur privé au projet de décharge contrôlée de Sousse: Etude de faisabilité (rapport définitif); Avril 1996.

PADCO/EICO, Etude de faisabilité pour la participation du secteur privé dans le domaine de l'assainissement liquide dans les municipalités non prises en charge par l'ONAS, Présentation et choix des villes pilotes; Novembre 1995.

PADCO/EICO, Etude de faisabilité de l'exploitation par une entreprise privée des ouvrages d'assainissement de six communes du district de Nabeul 2, non prises en charge par l'ONAS (version préliminaire); 29 Février 1996.

PADCO/SIDES, Etude sur l'unité de contrôle de performance à l'ONAS (version définitive); 31 Décembre 1995.

PADCO/EICO, Etude de faisabilité de l'exploitation par une entreprise privée du réseau d'assainissement de la zone pilote d'El Menzah (version définitive); 9 Août 1995.

RTI/CP3, Eléments de stratégie de formation en matière de gestion des déchets solides et d'assainissement liquide (version finale); Avril 1996.

USAID, Projet pilote d'aménagement foncier: Rapport de présentation du projet El Matar, Juillet 1995.

SIDES, Evaluation des impacts environnementaux des projets de réhabilitation urbaine: guide de référence (document final); Février 1996.

CPSCL, Guide pratique des projets d'investissement des collectivités locales; Janvier 1995.

USAID/GTZ, Rapport de l'atelier sur les normes et la législation Tunisienne en matière de déchets solides; Tunis le 16-17 Janvier 1996.

RTI, Rapport sur l'assistance technique concernant l'appel d'offres pour le projet de réalisation de la décharge contrôlée de Jebel Chekir dans le gouvernorat de Tunis; Octobre 1995.

Ministère du développement économique: compte rendu des réunions du comité d'exécution du projet HG005.

RTI/SMART, Etude sur les normes sectorielles, niveaux de performance, et mécanismes de contrôle dans le domaine de la collecte, du traitement et de l'élimination des ordures ménagères (version définitive); Octobre 1995.

PPES/HG005, note de réflexion sur la création d'un système de financement des infrastructures urbaines; Octobre 1995.

PPES, Etat d'avancement du projet pilote El Matar; Mai 1996.

Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Rapport national - L'état de l'environnement 1995.

PADCO/EICO/SMART. Etude de faisabilité de la concession d'une station d'épuration. Janvier, 1997.

RTI/SMART. Evaluation de 4 projets pilotes de sous-traitance de la collecte des déchets solides. Mai 1997.

RTI/SMART. Etude sur le recouvrement des coûts de la gestion des déchets solides. Avril, 1997.

RTI. La gestion technique des décharges contrôlées. Guide pédagogique. Avril, 1997.

PADCO. Contrat-type de sous traitance des travaux d'exploitation des réseaux d'assainissement. Février, 1995.

Chemonics. Impact Study for the El Menzah Sewer Network Pilot Project. May, 1997. DRAFT.

RTI/SMART. Création d'unités de contrôle et de suivi des performances pour la gestion des déchets solides. Avril, 1997. Version provisoire.

ICMA/RTI/SMART. Contract types pour la collecte des déchets solides. Septembre, 1996.

PADCO/EICO. Etude de faisabilité de l'exploitation par une entreprise privée des ouvrages d'assainissement de cinq communes non prises en charge par l'ONAS. Mars 1997.

USAID/HG-005/PPES: Termes de référence de l'étude de faisabilité d'un système de financement des infrastructure urbaines

ANNEXE D

RAPPORT DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES DEPENSES ENGAGEES

ANNEXE D
RAPPORT DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES DEPENSES ENGAGEES

Vérification de l'éligibilité des dépenses 1996-1997

A. Introduction

Le programme de participation du secteur privé dans les services environnementaux (PPES) a apporté un soutien financier sous forme de prêts garantis de l'habitat (HG) aux programmes du gouvernement tunisien destinés à améliorer et à développer les infrastructures environnementales dans les communautés à faibles revenus.

Les critères d'éligibilité des dépenses pour les investissements réalisés en matière d'amélioration et de développement des infrastructures environnementales pour les populations à faible revenus, ont été définis par l'accord de programme de garantie de l'Habitat entre le gouvernement de la République Tunisienne et les États Unis d'Amérique pour le programme de participation de secteur privé dans les services environnementaux, signé le 23 Août 1993. Ces critères sont:

- dépenses effectuées après le 23 Août 1993
- projets non financés par d'autres donateurs
- dépenses destinées à des programmes d'infrastructure urbaine en liaison avec l'habitat
- dépenses bénéficiant aux ménages dont le revenu est inférieur ou égal au revenu urbain médian

L'accord de programme prévoit dans sa section 6.05 que tous les investissements réalisés dans le cadre de cet accord soient effectués conformément aux procédures d'évaluation environnementale en vigueur en Tunisie.

Les quartes programmes suivant, ont été retenus par la République Tunisienne pour un financement HG 005:

- Le Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (PNRQP)
- Le Programme National d'Assainissement des Quartiers Populaires (PNAQP)
- Le Programme des Parcelles Assainies
- Le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI)

B. Vérification de l'éligibilité des dépenses pour l'année 1996/1997

B1. Le Programme National d'Assainissement des Quartiers Populaires

Rappel:

En Février 1989, Le Gouvernement Tunisien a lancé le premier projet spécial d'assainissement portant sur l'équipement de 72 quartiers populaires en infrastructures

d'assainissement des eaux usées domestiques. Une tranche complémentaire portant sur 8 autres quartiers populaires a bénéficié de ce programme.

L'impact positif du branchement aux réseaux d'égout de plus de 20,000 ménages habitant les 80 quartiers bénéficiant du programme spécial, sur le plan amélioration des conditions de vie des populations à bas revenus, et sur le plan protection de l'environnement a incité les autorités tunisiennes à poursuivre ce type de programme d'amélioration des conditions sanitaires dans les quartiers populaires.

Dans ce cadre, l'ONAS a mené une étude de faisabilité sur l'assainissement des quartiers populaires, qui a permis d'identifier 300 quartiers ayant un niveau social assez bas et qui sont dans un mauvais état sanitaire.

Les enquêtes détaillées menées sur ces 300 quartiers ont permis de retenir 216 quartiers pour un programme d'assainissement: le deuxième projet d'assainissement des quartiers populaires (PNAQP)

Le 2ème projet d'assainissement des quartiers populaires, qui porte sur 216 quartiers, a été lancé, par l'ONAS, en 1992.

Ce projet d'assainissement de quartiers populaires comprend deux tranches:

- La 1ère tranche porte sur 134 quartiers et comprend 2 phases:
  - la 1ère phase porte sur 42 quartiers avec le raccordement aux réseaux de 8,162 logements
  - la 2ème phase porte sur 92 quartiers avec le raccordement de 18,000 logements
- la 2ème tranche porte sur 82 quartiers avec le raccordement de 22,874 logements

Le coût total de ce projet a été estimé à 35 millions de dinars. L'exécution de ce projet a été assurée par l'ONAS.

Dans le cadre de l'exécution de l'accord de programme de garantie de l'habitat entre le Gouvernement de la République Tunisienne et les États Unis d'Amérique pour le Programme de Participation du Secteur Privé dans les Services Environnementaux (PPES), signé le 23 Août 1993, les dépenses pour la période 1993-1994 présentées pour une éligibilité pour le HG 005 au titre du PNAQP ont été des 7,591 millions de dinars repartis en 3,445 millions de dinars pour la fourniture des conduites et 4,146 millions de dinars pour les travaux.

Pour la période 1994-1995, de Juin 1994 au 31 Mai 1995, l'ONAS a proposé, pour une éligibilité du HG 005, la somme de 6,475 millions de dinars (287 955 dinars pour les fournitures et 6 187 527 dinars pour les travaux).

Pour la période 1995-1996, de Juin 1995 à Mai 1996, l'ONAS a proposé pour une éligibilité du HG005, la somme de 8,617 millions de dinars décomposés en 4,650 pour les travaux et 3,967 pour les fournitures.

Pour la période 1996-1997, de Juin 1996 à Mai 1997, les dépenses présentées pour une éligibilité du HG005 sont de 3,493 millions de dinars décomposés comme suit:

55

Elément du PNAQP	Dépenses travaux (1)	Dépenses fournitures (1)	Total (1)
1ère tranche - 1ère phase	0,021	-	0,021
1ère tranche - 2ème phase	0,541	0,024	0,565
2ème tranche	2,746	0,161	2,907
Total	3,308	0,185	3,493

(1) en million de dinars

Les détails de ces dépenses par quartier populaire et par nature sont présentés à l'annexe D-I. La vérification de la conformité de ces dépenses aux critères d'éligibilité est présentée dans le tableau suivant.

Critère	Résultat de la vérification
Dépenses effectuées après le 23 Avril 1993	conformes
Activités non financées par d'autres donateurs	conformes
Dépenses destinées à des programmes d'infrastructure urbaine en liaison avec l'habitat	conformes
Dépenses bénéficiant aux ménages dont le revenu est inférieur ou égal au revenu urbain médian	conformes au niveau de l'échantillon visité (1)

(1) L'échantillon a porté sur les quartiers mentionnés dans le paragraphe intitulé "Vérification sur le terrain".

Conclusion: Sur les 3,493 MD de dépenses présentées, 3 MD seulement sont éligibles

B2. Le Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires

Le Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (PNRQP) est un programme d'amélioration des conditions d'habitat dans 223 quartiers populaires repartis sur 136 communes tunisiennes.

Initié dans le cadre du VIIIème Plan de Développement, le PNRQP comprend deux tranches:

- la 1ère tranche dont le coût est estimée à 32 millions de dinars (MD) porte sur 108 quartiers
- la 2ème tranche dont le coût est estimé à 18,5 MD porte sur 115 quartiers

La première tranche comprend 2 phases:

- la première phase porte sur 40 quartiers et son coût est estimé à 20,158 MD
- la deuxième phase porte sur 68 quartiers et son coût et estimé à 12,694 MD

La deuxième tranche comprend 3 phases:

- la première phase porte sur 38 quartiers et son coût est estimé à 8,390 MD
- la deuxième phase porte sur 37 quartiers et son coût est estimé à 4,583 MD
- la troisième phase porte sur 40 quartiers pour un coût estimé à 4,736 MD

L'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) est chargée de la réalisation de ce programme. Elle agit comme maître d'ouvrage délégué des communes.

56

Dans le cadre de l'exécution de l'accord de programme de garantie de l'habitat entre le Gouvernement de la République Tunisienne et les États Unis d'Amérique pour le Programme de Participation du Secteur Privé dans les Services Environnementaux (PPES), signé le 23 Août 1993, les dépenses pour la période 1993-1994 présentées pour une éligibilité pour le HG005 au titre du PNRQP ont été de 5,311 MD repartis en 4,941 MD pour la première phase et 0,370 MD pour la deuxième phase.

Pour la période 1994/1995 (de Juin 1994 au 31 Mai 1995) le Gouvernement de la République Tunisienne a proposé pour une éligibilité du HG005 la somme de 22,318 MD dépensée au titre du PNRQP comme suit:

8,363 MD pour la 1ère tranche, 1ère phase
13,955 MD pour la 1ère tranche, 2ème phase

Pour la période 1995/1996 (de Juin 1995 au 30 Avril 1996) le Gouvernement de la République Tunisienne a proposé pour une éligibilité du HG005 la somme de 7,961 MD dépensés au titre du PNRQP.

Pour la période 1996/1997 (d'Avril 1996 à Mars 1997) les dépenses présentées pour l'éligibilité du HG005 sont de 8,003 millions de dinars décomposées en:

1,452 MD pour la 1ère phase de la 1ère tranche du PNRQP
1,387 MD pour la 2ème phase de la 1ère tranche du PNRQP
2,678 MD pour la 1ère phase de la 2ème tranche du PNRQP
1,670 MD pour la 2ème phase de la 2ème tranche du PNRQP
0,816 MD pour la 3ème phase de la 2ème tranche du PNRQP

Les détails de ces dépenses par quartier sont présentés à l'annexe D-II.

La vérification de la conformité de ces dépenses aux critères d'éligibilité est présentée dans le tableau suivant.

Critère	Résultat de la vérification
Dépenses effectuées après le 23 Avril 1993	conformes
Activités non financées par d'autre donateurs	conformes
Dépenses destinées à des programmes d'infrastructure urbaine en liaison avec l'habitat	conformes
Dépenses bénéficiant aux ménages dont le revenu est inférieur ou égal au revenu urbain médian	conformes au niveau de l'échantillon visité (1)

(1) L'échantillon a porté sur les quartiers mentionnés dans le paragraphe intitulé "Vérification sur le terrain".

Conclusion: Les 8,003 MD de dépenses présentées sont éligibles

B3. Le Plan de Développement Urbain Intégré (PDUI)

Le PDUI est un programme d'amélioration des conditions de vie dans les milieux urbains à bas revenus.

Ce programme comporte en général:

- des actions visant l'impulsion d'une dynamique économique dans le quartier d'intervention
- le renforcement des équipements socio-collectifs visant l'amélioration des conditions de vie dans le quartier
- l'amélioration du niveau d'équipement en infrastructures de base (assainissement, voirie, éclairage public)

En Mai 1997, 11 projets sont en cours de mise en oeuvre.

Ces quartiers lancés en 1994 dans le cadre de la 2ème tranche du PDUI sont:

El Khadra à Sidi Bouzid
Mechta; Nesma à El Fahs
Essourour à Sbeitla
Essourour à Gafsa
El Amel à Métlaoui
Farhat Hached à Mednine
Dabdaba à El Hamma
Zahoua et Azaïez à Jendouba
Essalah - Ennour à Siliana
Maâgoula à Béjà
Taieb M'hiri au Kef

Dans le cadre de l'exécution de l'accord de programme de garantie de l'habitat entre le Gouvernement de la République Tunisienne et les États Unis d'Amérique pour le Programme de Participation du Secteur Privé dans les Services Environnementaux (PPES), le Gouvernement de la République Tunisienne a proposé pour une éligibilité HG-V, pour la période 1994-1995, la somme de 1,107 Million de dinars dépensées au titre du PDUI pour les infrastructures urbaines et pour la période 1995-1996 la somme de 1,993 millions de dinars.

Pour la période 1996-1997, les dépenses proposées pour une éligibilité HG005 sont de 0,774 millions de dinars.

Ces dépenses ont été effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre des projets PDUI pour financer la composante infrastructure de base liées à l'habitat:

- assainissement (eaux usées)
- évacuation des eaux pluviales
- voiries
- éclairage public

La vérification de la conformité de ces dépenses effectuées au titre du PDUI en matière d'infrastructures liées à l'habitation aux critères d'éligibilité est présentée dans le tableau suivant.

Critère	Résultat de la vérification
Dépenses effectuées après le 23 Avril 1993	conformes
Activités non financées par d'autre donateurs	conformes
Dépenses destinées à des programmes d'infrastructure urbaine en liaison avec l'habitat	conformes
Dépenses bénéficiant aux ménages dont le revenu est inférieur ou égal au revenu urbain médian	conformes au niveau de l'échantillon visité (1)

(1) L'échantillon a porté sur les quartiers Taieb M'hiri au KEF, Essourour à SBEITLA et Mechta Nesma au FAHS.

Conclusion: Les 0,774 MD de dépenses présentées sont éligibles

B4. Vérifications sur terrain

La vérification de l'éligibilité des dépenses a été effectuée sur un échantillon de 15 quartiers inscrits sur les listes des projets du PNRQP, du PNAQP et du PDUI préparées respectivement par l'ARRU, l'ONAS et le CGDR.

Le type de programme et l'état global d'avancement des travaux dans ces quartiers sont présentés dans le tableau ci-après.

Quartiers	**Type de programme exécuté sur le terrain**	**État d'avancement des travaux**
Zaghouan - Ras El Aîn	PNAQP	en cours d'achèvement
Bouficha-cités 20Mars, 1er Juin et Hached	PNAQP- PNRQP	en cours
El Fahs - Mechta - Nesma	PDUI PNRQP	les travaux d'infrastructures n'ont pas encore démarré achevés
Bizerte - Borj Gommez	PNAQP	achevés
Menzel Abderrahmen Taffala	PNAQP	achevés
Menzel Jmil - Bir R'mal	PNAQP	en cours d'achèvement
Tinja - Cité Mohamed Ali	PNRQP	achevés
Le Kef - Asfouria	PNAQP-PNRQP	achevés
Le Kef - Bir Ethelj	PNAQP-PNRQP	achevés
Teboursek - Ennasim 1 et 2	PNRQP	achevés
Tajerouine - Ain Labiar	PNRQP	achevés
Sers - Ennasim	PNRQP	en cours d'achèvement
Le Kef - Taieb M'hiri	PDUI	en cours
Sbeitla - Essourour	PDUI	les travaux d'infrastructures viennent de démarrer

Les quartiers visités présentent, dans leur ensemble, les caractéristiques suivantes:

- Ils sont habités par une population à faibles revenus à l'exception du cas de Zaghouan
- Les logements sont du type populaire à l'exception du quartier de Zaghouan.
- Les infrastructures de base ont été introduites dans le cadres de programmes spéciaux (PNAQP, PNRQP en particulier)

- Les revenus des ménages sont en grande majorité inférieurs à 300 dinars/mois sauf pour le quartier de Zaghouan

- Rares sont les cas où le logement est d'un niveau supérieur. Dans ces cas leurs propriétaires sont généralement les propriétaires du terrain accueillant le quartier

Pour les rares logements "haut standing", situés dans les quartiers visités, les revenus des ménages sont supérieurs au revenu urbain médian. Ces habitations ne peuvent être extraites physiquement des projets de réhabilitation ou d'amélioration du niveau des infrastructures. Ces logements représentent entre 5 et 10% du parc logement constituant les quartiers.

Pour le quartier Ras El Ain à Zaghouan le projet a englobé de nombreux logements de "haut standing" situés en amont du quartier et représentant plus de 50% du parc logement du quartier.

Les types d'infrastructures fournies par les projets dans ces quartiers sont indiqués dans le tableau ci-après.

Quartiers	Infrastructures urbaines fournies par le projet
Zaghouan - Ras El Aîn	Assainissement
Bouficha, 20 Mars et 1er Juin	Assainissement et voirie
Bouficha - Hached	Assainissement et voirie
El Fahs - Mechta - Nesma	Assainissement, voirie et éclairage public
Bizerte - Borj Gommez	Assainissement
Menzel Abderrahmen Taffala	Assainissement
Menzel Jmil - Bir R'mal	Assainissement et voirie
Tinja - Cité Mohamed Ali	Assainissement et voirie
Le Kef - Asfouria	Assainissement et voirie
Le Kef - Bir Ethelj	Assainissement et voirie
Teboursk - Ennasim 1 et 2	Assainissement et voirie
Tajerouine - Ain Labiar	Assainissement et voirie
Sers - Ennasim	Voirie
Le Kef - Taieb M'hiri	Assainissement
Sbeitla - Essourour	Assainissement

Toutes les personnes interviewées, dans ces quartiers, ont déclaré que les projets qui ont taché leurs quartiers ont amélioré considérablement leur cadre de vie et plus particulièrement à travers la pose des réseaux d'assainissement et l'aménagement de la voirie.

C. Conclusions

Sur la base des informations collectées auprès des opérateurs chargés de l'exécution du PNAQP, du PNRQP et du PDUI et des visites effectuées sur le terrain, nous pouvons conclure que les dépenses engagées entre Mai 1996 et Avril 1997 pour la réalisation des travaux d'infrastructure des quartiers urbains listés dans les annexes I et II et dans le paragraphe se rapportant au PDUI, 11,779 MD sont éligibles.

Les 4 critères d'éligibilité sont respectés dans plus de 90% de ces quartiers où les revenus mensuels moyens sont inférieurs au revenu urbain médian.

Le montant total des investissements proposés est de 12,272 million de dinars. Toutes ces dépenses ont été réalisées entre Mai 1996 et Avril 1997 et ne sont pas financées par d'autres bailleurs de fonds étrangers.

Le montant total de ces dépenses dépasse l'équivalent de 10 millions de dollars des Etats Unis d'Amérique

Le tableau ci-après résume les types des investissements dépensés par le Gouvernement de la République Tunisienne destinées à des programmes d'infrastructure urbaine en liaison avec l'habitat de Mai 1996 à Avril 1997.

Activités	Dépenses en million de dinars	Éligibilité
P.N.A.Q.P	3.493	3 MD éligible
P.N.R.Q.P	8.003	éligible
P.D.U.I	0.776	éligible
Total	12.272	total éligible 11.779 MD

61

ANNEXE D-I
PROGRAMME DE GARANTIE DE L'HABITAT (HG 005/USAID)

2ème Projet d'assainissement des quartiers populaires
Liste des dépenses effectuées durant la période Juin 96-Mai 97
(en dinars)

1ère tranche-1ère phase

Ville	Quartier	Coût des travaux	Total des dépenses effectuées de Août 93 à Mai 97	Dépenses effectuées de juin 96 à Mai 1997
Hrairia Ouardia	Sonia/ Hammami/Belkahla Ennour	197.508	70.788	-
Ettadhamen	Bejaoua 1&2 Annasr	109.804	59.975	-
Ben Aous Mornag	Ennacim 1&2 Essaâda	200.000	156.218	-
Nabeul Soliman Haouaria	Essaâda 1&2 Essoughi Echbeb	234.796	284.796	-
Zriba Nadhour	Essalem Cité du Stade	250.007	201.761	-
Ras Jebal Ghar El Melh	Bir Zaârour Avenue Habib Bourguiba	268.558	184.349	-
Béja Mejez El Bab Testour	M'zara, Borm Olia Medina Bahrine Boukhoura (Centre Ville)	346.932	256.597	-
Jendouba Ghardimaou	Ennakhil 2 Ezzouhour	235.396	34.728	-
Siliana	Mongi Slim	100.129	27.383	-
Kairouan	Borgi I	207.000	129.353	-
Kasserine Mejel Bel Abb. Sbeitla	Ennahdha II et El Khadhra Centre Ville Forêts	797.000	797.268	20.803
Sousse M'saken Messaâdine H. Sousse Kalâa Kébira Sidi Bou Ali	Oued Chnim) Ennour) Menchia) Oued El Ksiba Fadden Aoun Ben Ammar	864.000	285.125	-
Ksar Hellal Sahline Khnis	Sidi Lasmar Sidi Nasr Centre Ville	563.000	632.104	-
Sfax Sakiet Eddaier	Zanket El Hjar et El Fekih Ben Slima	105.954	-	-
Gafsa Ksar	Guitna (pose + Eq.)	378.000	434.329	-

62

Ville	Quartier	Coût des travaux	Total des dépenses effectuées de Août 93 à Mai 97	Dépenses effectuées de juin 96 à Mai 1997
Tozeur Deguêche	Ras Edrâa Essouk (1ère et 2ème tr)	108.886	11.676	-
Tataouine TF et TC Medenine	Ennour et Oued El Gamh Gammoudi Charef	531.028	372.195	-
Total 1ère Tranche		5.497.998	3.938.645	20.803

2ème Projet d'assainissement des quartiers populaires
Liste des dépenses effectuées durant la période Juin 96-Mai 97
(en dinars)

1ère tranche-2ème phase

Ville	Quartier	Coût des travaux	Total des dépenses effectuées de Août 93 à Mai 97	Dépenses effectuées de Juin 96 à Mai 1997
Tunis/ Hrairia Bardo	Mansoura II, Bouzaiene et Othmania Cité Militaire	200.387	284.387	-
Ariana	Mansoura I&II	311.000	371.155	26.572
	Santé et Ezzahani	126.912	161.912	-
Ettadhamen	2 Mars et 18 Janvier 1 et 2	803.881	1.061.796	-
	Avenue 7 Novembre	340.185	455.185	-
	Douar Hicher (essalama) (Ardh Tijani)	155.143	223.143	-
	El Frachiche et Lycée	352.000	451.730	-
	El Houda	56.792	86.792	-
Zarzouna	Nouvelle Cité et Nabli 2	56.000	68.776	4.788
Nabeul Fondok Jedid	Borj Bou Khlifa Mrazgui Ezzayatine	258.825	341.825	-
Kef	Asfouria Bir Thelj	151.579	196.577	-
Gaâfour	Lycée	172.313	250.313	-
Sfax	Badrani	141.890	199.171	-
Kébili	Yakoub et Centre Ville Omar Ibn El Khattab	464.000	570.618	
Metouia	Metouia	286.000	433.252	-

Ville	Quartier	Coût des travaux	Total des dépenses effectuées de Août 93 à Mai 97	Dépenses effectuées de Juin 96 à Mai 1997
Tunis/ Ouardia	Cité Bouladhem Cité Ouelfet Houita Cité Mohamed Ali	93.215	125.212	8.429
Marsa	Tabeuk-Slama	204.000	216.465	6.957
	Harrouche 1 et 2	296.246	367.052	17.674
Ariana	El Amal Gâaloul Cité la Mosquée Cité Mâazia Cité El Malaab	88.545 31.531 70.899	122.545 80.671 89.897	7.568 - -
Mornag et Borj Cedria	Sidi Saâd SNIT	221.000	325.379	53.565
Dar Chaâbane	Sidi Abdallah	60.473	91.473	-
H. Leghzez Kélibia Ml.Temime Haouaria	El Angar Hwach Rmal El Khadra	181.000	234.379	22.293
Ras Jebal	Bir Chraiet Hofret Hamza Route de Tunis	151.827	273.827	13.802
Tinja	Mohamed Ali Ammama Ezzouhour Kharaiet Elabben	274.000	440.824	25.628
Nefza	Ezzouhour	47.692	78.692	4.424
Ain Drahem	2 Mars-Ezdihar	210.621	298.621	19.951
Jendouba	Bourchadette I et II	157.972	232.972	17.326
Sers	Ennacim	189.968	277.968	-
Bou Hajla	Indépendance	60.000	-	-
El Ala	Cité Populaire	110.000	145.375	-
Kasserine Feriana Téla	Ezzouhour Ouest Hwach Ennajarine	378.000 557.000	72.656 720.743	52.421 47.500
Sousse Enfidha	Laouinet Erriadh - Med Ali	334.000	512.457	29.456
Bouficha	Hached	70.000	-	-
Sousse Akouda	Boukhzar El Makbara Batr El Karma	196.714	299.707	16.813
Monastir	Ennahdha	34.524	66.524	2.952
Moknine + Jammel Zeramdine	Essouassi + Liberté Cité Populaire et Essouaki	229.484	361.482	19.614
Moknine	Ezzamrine	90.000	132.586	-
Ksibet Mediouni	Chaker et Karkar	246.741	346.741	21.089
Bennane	République Est El Menchia	252.043	360.043	21.813
Mahdia	Kaouech Dar Echikh	268.000	349.428	22.857

64

Ville	Quartier	Coût des travaux	Total des dépenses effectuées de Août 93 à Mai 97	Dépenses effectuées de Juin 96 à Mai 1997
El Jem Ksour Essef	Rue 18 Janvier Jnane Sidi Taher	297.000	382.097	-
Gafsa	Cité des Jeunes et Bab Rmal	664.000	785.012	-
Oum Laraies	Kousseila Est	148.000	188.012	-
Houmet Souk	Jouamaâ	42.826	56.826	-
Nefta	Guettaya	159.000	210.687	37.155
Ml. Bouzelfa	Ellouz et Garbouj	90.000	116.463	-
Ml. Abderrahmen	Oued Jefli	22.000	27.035	1.883
Enfidha	Attahrir	280.000	422.331	33.663
TOTAL 1ère Tranche-2ème Phase		**10.959.367**	**14.801.953**	**566.239**

2ème Projet d'assainissement des quartiers populaires
Liste des dépenses effectuées durant la période Juin 96-Mai 97
(en dinars tunisien)

2ème tranche

Ville	Quartier	Coût des travaux	Total des dépenses effectuées de Août 93 à Mai 97	Dépenses effectuées de Juin 96 à Mai 1997
Bizerte-Ras Jebel	Borj Gommez-Taffala-Jebal Essouassi-Dar Dammous	139.000	199.417	28.404
Menzel Jemil	Bir R'mal	90.000	110.217	48.230
Ariana	Sidi Soufiane Darouiche et La Mosquée	314.000	384.267	75.429
Mannouba	Essaida Mannoubia	45.000	70.112	-
Tazarka-Beni Khiar - Korba	Najah Nozga Ennacim Charle Nicole	263.000	320.872	9.564
Azmour-MI Temime	Beni Malek et Louatia	134.000	204.809	48.206
Mornag	Bir Ezzangua	95.000	125.450	85.450
Beni Hassen	Ennouhoudh	136.000	236.927	10.662
Ksar Hellal(EQ)	Cité Helal	123.000	197.154 90.480	22.237 29.794
Sayada Lamta	Cité Nouvelle Bir El Aveb	220.000	178.456	101.456
Sahline	Cité Nouvelle	80.000	103.707	49.707
Bekalta Ouardanine Téboulba	Ragouba Divers Rues Ayacha	170.000	146.841	65.841
Bouficha	1er Juin - 20 Mars - Hached	308.000	433.626	77.649
Mahdia Ksour Essef El Jem	Raoudha Tahar Sfar Zghana Hached Mohamed V	611.000	712.831	490.365
Le Kef	Dahmani	83.000	110.724	-

Ville	Quartier	Coût des travaux	Total des dépenses effectuées de Août 93 à Mai 97	Dépenses effectuées de Juin 96 à Mai 1997
Bousalem	Cité Hached	256.000	346.710	53.997
Chichia	Ennasr	85.000	102.508	-
H. Souk	Boumallel	209.000	278.760	49.479
Tozeur	Ennahdha	101.000	141.579	-
Kairouan	Cité Borj II et Oued Manaa	160.000	266.973	145.973
Bouhajla	Raoudha et Indépendance	103.000	126.262	94.262
Sbiba	Essalama	275.000	321.547	179.547
Nefza	Barid et Ennasr	86.000	113.702	77.702
La Goulette	Ben Brik Ain Zaghouan	46.000	22.000	-
Ariana	Dar Fadhel 1 et 2	318.000	227.777	75.777
	Ennacim et Ardh Béji	373.000	390.225	230.225
Oued Ellil	- El Kobbâa - Ennasr	420.000	273.602	165.602
	- Sanhaja	250.000	120.000	-
Ettadhamen	Ali Zouaoui - Drin	160.000	174.972	144.972
MI.Abderrahmen	Jebal Essouassi	12.000	6.000	-
Somaâ Dar Chaâbane El Fehri	Chafrada - Bouksir - Nozha	272.000	80.000	-
Ghardimaou	Cité Rajaa	210.000	261.756	191.756
	Kalaât Amara	40.000	18.000	-
Oued Mliz	Centre Medina	100.000	40.000	-
	Ayachi	30.000	13.000	-
Tabarka	Kraïa Jnadria	248.000	128.389	48.389
Sidi Bouzid	Cité Brahmia	43.000	68.152	51.152
Kalaâ Kébira	Farhat Hached - Hashasia	230.000	166.000	-
Zaghouan	Ain Zaghouan	260.000	253.961	173.961
Mahdia	Essalem			
Chebba	Jebal Ouaja Abdelwaheb	900.000	449.205	89.205
Total 2ème Tranche		**8.007.000**	**8.016.970**	**2.915.002**
Total 1ère Tranche		**16.457.365**	**18.740.598**	**587.042**
Total Général 1ère Tranche et 2ème Tranche		**24.464.365**	**26.757.568**	**3.502.044**

ANNEXE D-2
PROGRAMME NATIONAL DE RÉHABILITATION DES QUARTIERS POPULAIRES

Tableau récapitulatif des dépenses effectuées par tranche et par phase (en DT)

	Dépenses effectuées au 30/04/96	Dépenses effectuées au cours de la période Avril 96-Mars 97
1 ère Phase	16.731.502,130	1.451.688,256
2 ème Phase	10.347.659,980	1.387.287,835
Total 1ère Tranche	**27.079.162,110**	**2.838.976,091**
1 ère Phase	4.564.658,603	2.678.256,947
2 ème Phase	2.617.705,125	1669.672,967
3 ème Phase	816.296,191	816.296,182
Total 2ème Tranche	**7.998.659,919**	**5.164.226,096**
Total Général	**35.077.822,029**	**8.003.202,187**

Source: ARRU, Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires - Investissements éligibles au financement HG-V -Avril 96-Mars 97.

P.N.R.Q.P.
1ère tranche 1ère phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96 - Mars 97
Tunis-Hrairia-Soltani	711.	114,031
Tunis-Ennour	280.	34,242
Tunis-Sidi Hcine	2.910.	233,660
Tunis-Intilaka	414.	40,997
Le Bardo-Bortal Hayder	257.	18,641
M.Abderrahman-Oued Roumine	627.	37,258
Mateur-Erraja	864.	50,989
Ettadhamen-El Bassatine	1.351.	216,098
Hammam-Lif-Bellino	202.	94,323
Mhamdia Fouchana-Essada	665.	63,828
El Hammamet-Sidi Bouali	616.	5,397
Fahs-El Mechta	465.	0,000
Teboursouk-Ennasim 1&2	354.	0,000
Sakiet Sidi Youssef-El Kerfeh	150.	14,778
Dahmani-Sidi Dahmani	372.	0,000
Gaafour-Ezzouhour	370.	16,362
Siliana-Taieb Mhiri	300.	0,000
Bargou-El Kadim	284.	0,000
Thala-Ennajaria	333.	1,045
Sbeitla-Essourour	492.	38,444
Sidi Bouzid-Ouled Chalbi	360.	0,000

68

P.N.R.Q.P.
1ère tranche 1ère phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Redeyef-Maghreb El Arabi	727	78,641
Hammam Sousse-Oued El Ksiba	278	0,000
Sousse-El Matar	314	73,143
Msaken-Ennour	950	0,000
Kalaa Kebira-Fedden Aoun	506	23,831
Ksar Hellal-Sidi Lasmar	340	0,000
Zermdine-Sidi Smail	308	0,000
Chebba-Charguia-Sidi Salem	497	0,000
Sfax-EL OUNS	162	104,078
Djebnina-El Mhajba	246	0,000
Sakiet Ezzit-El Bahloul	258	28,085
Meknassy-Taieb M'Hiri	367	49,785
Kebili-Nozla Jaoufia	349	2,427
Gabes-El Bled	310	40,739
Mednine-Gammoudi Charef	510	1,125
Beni Khedache-Ezzouhour	341	15,681
Zarzis-Saadouna	285	17,017
Tataouine-Oued El Gameh	294	9,454
Mornah-Sidi Saâd	144	42,934
Projets engagés (40 quartiers)	19.563	1.451,688
Projets à engagés 0	0.000	0,000
Total (40 quartiers)	19.563	1.451,688

P.N.R.Q.P.
1ère tranche 2ème phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
La Goulette-El Malja	778	106,775
Carthage-Mohamed Ali	133	62,742
Carthage-Yasmina	114	56,931
Ariana-El Mansoura 1&2	375	74,250
Tebourba-Errimel	100	8,881
Ezzahra-Borj Louzir	65	5,602
Bizerte-Ennakhla II	359	31,685
El Alia-Ibn Jarrah	58	0,000
Menzel Bourguiba-Mellassine	138	0,000
Menzel Bourguiba-Ethoura	49	0,000
Menzel Bourguiba-Kheireddine	72	0,000
Menzel Jemil-Bir El Kaid	123	0,000
Kasserine-Ezzouhour	259	0,000
Kasserine-El Bassatine	362	20,972
Jedliane-Centre Ville	243	23,347
Gafsa-Assala Est	329	62,295
Sened Ezzitouna	72	15,525
El Guetar-Frères Labidi	173	0,000
El Ksar-Souk Lella	205	86,759
El Metlaoui-Saoufa & Trabelsia	96	2,090
El Metlaoui-Kaima	164	0,660

P.N.R.Q.P.
1ère tranche 2ème phase
(en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Om Laraies-Koussaila Ouest	262	2,238
Mdhilla-Cité des Jeunes	174	2,719
Bir El-Hfay-Centre Ville	200	6,270
Kairouan-El Bourgi	266	34,073
Hajeb Layoun-Cité Essaada	159	4,108
El Oueslatia-El Ommel	143	0,000
Ksiba Thrayat-Rahba	204	10,027
Kalaa Seghira-El Jorf	103	5,732
Bouficha-Ezzouhour	166	62,384
Zaouiet Sousse-Logements Populaires	101	3,753
Bembla et Menara-O.P Sahel 1	90	0,616
Ouerdanine-O.P Sahel 2	59	0,637
Bennane-Bodher- El Menchia	95	45,661
Sidi Ameur Hmada	109	0,668
Soliman-El Hadaeik	109	0,517
Bou Argoub-El Horria	355	6,652
Zaouiet Jedidi-Erriadh	124	7,951
Zriba-Essalem	49	2,417
Jemna-Jemna Sud	117	0,470
El Golaa-7 Novembre	101	5,180
Souk El Ahad-Bouabdallah	132	0,470

P.N.R.Q.P.
1ère tranche 2ème phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Nabeul-Sidi Amor	279	46,631
Korba-Ettamir 1&2	194	51,423
Kelibia-Lahouach	145	125,460
El Mida-Cité Populaire	191	55,753
Beja-Saniet Jbara	72	21,886
Mejez EL Bab-El Argoub	290	3,623
Testour-26 Février	314	0,000
Jendouba-Ras El Kef	129	19,223
Bou Salem-El Bardaa	113	0,334
Tajerouine-Ain Labiar	234	0,627
Kalaa Khasba-El Mellassine	154	41,300
Bouarada-Erriadh	61	0,000
Bouarada-Ennour	134	0,606
Krib-Essanaoubar	127	0,000
Makthar-Groua	23.	30,560
Rouhia-Essaada	130	19,890
Kesra-J.Romane & Intilaka	138	83,947
Souassi-Cité Populaire	235	5,179
Bradaa-Bradaa Nord	134	0,961
Bir Ali Ben Khelifa-El Ouroud	68	6,634
Skhira-Essaada	72	6,636.

P.N.R.Q.P.
1ère tranche 2ème phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Houmet Souk-Essouani	557	23,929
Ben Guerdane-Kbairia	282	15,847
Ghomrassen-Enssefri	121,5	6,359
Tozeur-Ras Edhraa	182	53,800.
Ksar Hellal-Cité Helal	354	17,751,
Projets engagés 68	12.325,5	1.387,287
Projets à engager 0	0.000	0,000
Total 68	**12.325,5**	**1.387,287.835**

P.N.R.Q.P.
2ème tranche 1ère phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Tunis-Jlass	233	149,584
Tunis-Akarma	331	232,192
Tunis-Essalama	435	377,049
Tunis-Nouablia (Rabboudi)	171	105,991
Tunis-Garjouna	127	3,298
Tunis-Sidi Fathallah	299	2,424
Tunis-Houas	529	1,881
Tunis-Kilani-Sfaxi	264	206,842
Ettadhamen-Cité El Bejaoui 1 & 2	196	160,105
Ettadhamen-Cité Essalama	253	25,834
Ettadhamen-Cité El Mourouj 1&2	*147.000*	*1.985,500*
Ettadhamen-Ennasr	282	249,002
Nadhour-El Malaab	104	6,385
Dar Chaaben-Essoui 1&2	49	21,560
El Haouaria-Cité Echabeb	182	28,880
Ras Jebel-Bir Zaarour	252	61,970
Beja-M'Zara	111	3,735
Mejez El Bab-El Bahrine	66	13,963
Jendouba-Ennakhil II	191	102,825
Ghardimaou-Ezzouhour-Ennakhil	221	144,498
Siliana-Abben Ext (Ennour)	18	2,275
Siliana-Mongi Slim	168	51,159

P.N.R.Q.P.
2ème tranche 1ère phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Mai 95-Avril 96
Siliana-Cité Essalah	60	51,534
Sousse-Sidi Abdelhamid	133	41,234
Sousse-Ksibet Chott	217	43,399
Sousse-Oued Bliben	104	65,944
Sidi Bouali-Sakiet Ben Ammar	85	46,491
Kheniss-Ancienne Ville	183	48,720
Sahline-Sidi Nasr	62	2,142
Kairouan-Ali Bey	252	38,629
Kasserine-Essalem 2	216	0,000
Majel Bel Abbes-Centre-Ville	161	20,810
Sfax-Zanket El Hjar	142	61,919
Sfax-Zanket Fkih	58	33,490
Sakiet Eddaier-Cité Ben Slima	46	13,116
Gabes-Med Ali & Taieb Mhiri	293	131,660
Mednine-Oued El Gharbaoui	410	126,446
Projets engagés 36	6.904	2.677,002
Projets à engager 2	227	1,254
Total 38	**7.131**	**2.678,256**

P.N.R.Q.P.
2ème tranche 2ème phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Tunis-Campos Med Ali	95	1.410
Ariana-Zhani	61	14.922
Kalaat El Andalous-Cité des Martyrs	96	70.543
El Haouria-Cité El Khadhra	192	108,806
Bizerte-Hbach	11	10,736
Bizerte-Cité Nouvelle	18	16,816
Bizerte-Sebkha	18	15,630
Ras Kebel-Bir Chraiet	21	0,000
Ras Jebel-Route de Tunis	31	0,000
M.Abderrahman-Oued Jefli	23	16,200
Tinja-El Amama	55	31,932
Tinja-Cité Mohamed Ali	100	45,574
Beja-Ain Brom - Sofla	72	41,149
Beja-Medina (Houmet Jerba)	90	76,997
Nefza-Ezzouhour	38	6,325.
Jendouba-Bourchadette 1&2	42	16,008
Kef-El Asfouria	59	32,167
Kef-Bir Etthelj	44	34,652
Sers-Ennasim	263	20,256
Siliana-EXT M.Slim (ex ABBEN)	33	6,712
Gaafour-Cité du Lycée	144	125,425

72

P.N.R.Q.P.
2ème tranche 2ème phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Bou Hajla-Indépendance	92	37,214
El Ala-Cité Populaire	102	18,070
Feriana-Lahoueche	324	85,348
Sousse-Boukhzar	10.	60,072
Sousse-Laouinet Est	230	122,086
Akouda-El Makbara	111	26,177
Enfidha-Erriadh	69	23,086
Bouficha-Hached	82	0,783
Monastir-El Faouz	124	49,444
Zeramdine-Cité Populaire	85	60,470
Ksibet El Mediouni-Chaker & Karkar	139	63,933
Moknine-Cité Souassi	324	113,798
Mahdia-Kouach Dar Echikh	230	53,750
Ksour-Essaf-Cité Sidi Tahar	250	27,091
Nefta-El Gattaia	387	58,401
Houmet Souk-Jouamaa	26	0,000
Projets engagés 37	4.183	1.674,312
Projets à engager 0	0.000	0,000
Total 37	**4.183**	**1.669,672**

P.N.R.Q.P.
2ème tranche 3ème phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
La Goulette-Ben Brik	44	13,814
La Goulette-Ain Zaghouan	52	3,950
Ariana-Deruiche	94	22,683
Oued Ellil-Cité El Ward	156	70,773
Sidi Thabet-M'barka	88	62,930.
Mannouba-Saida Mannoubia	45	6,720.
Mornag-Bir Ezzangua	79	13,214
El Hammamet-Oued Errommane	84	33,675
El Hammaet-Ennadhour	77	51,542
Grombalia-La Fabrica	87	45,495
Tazarka-Ennajah	66	28,838
Azmour-Azmour EST	68	20,826
Kelibia-Cité du Port	35	28,439
M. Abderrahmen - Taffala	23	8,987
Mejez El Bab-Maxla El Bjaoua	78	8,804
Mejez El Bab-Sidi Raiess	77	44,511
Ghardimaou-Cité Erraja	240	2,633
Bou Salem-Hached	216	5,360
Oued Meliz-Centre Ville	46	25,652
Bou Hajla-Raoudha Populaire	93	3,030
Bouficha-1ER Juin Bouficha	54	7,079

P.N.R.Q.P.
2ème tranche 3ème phase (en 1000 DT)

Quartiers	Coût prévisionnel actualisé	Dépenses effectuées de Avril 96-Mars 97
Bouficha-20 Mars Bouficha	87	7,079
Zaouiet Kountech-Ettahrir	77	25,750
Beni Hassen-Ennouhoudh 1 & 2	171	77,787
Mahdia-Erraoudha	201	4,882
Mahdia-Zgana	333	6,575
Ksour-Essaf-Cité Hached	142	3,197
El Jem-Cité Mohamed V	91	3,009
Chichia-Cité Annar	51	25,370.
Tozeur-Ennahdha 3	178	88,690
Houmet Souk-Boumellal	47	2,027
Projets engagés (31 quartiers)	3.180	752,535
Projets à engager (9 quartiers)	1.247	63,760
Total (40 quartiers)	**4.427**	**816,296**